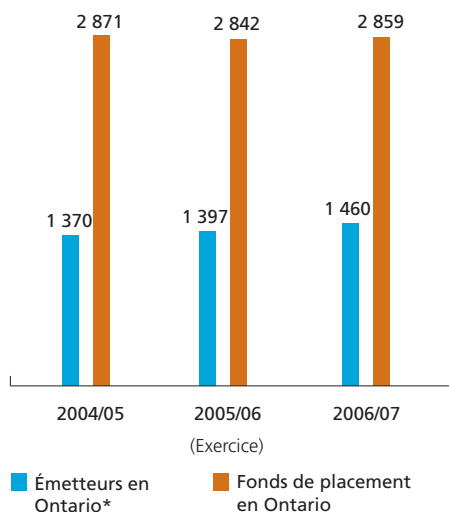


CVMO

Rapport annuel 2007

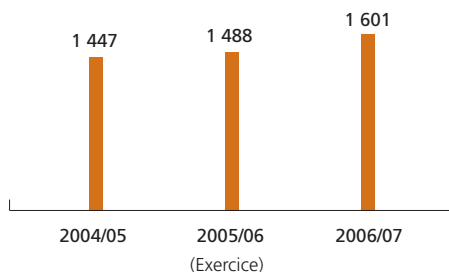
Protéger l'intégrité des marchés
des valeurs mobilières de l'Ontario

Émetteurs assujettis

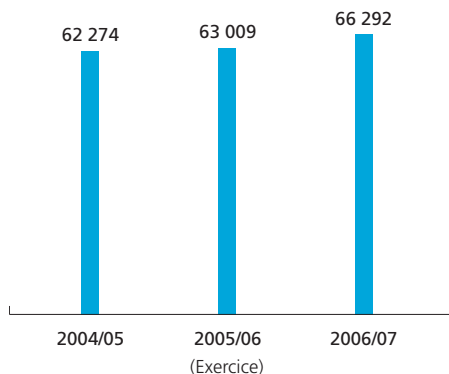


*Sauf les fonds de placement

Sociétés inscrites



Inscrits individuels



Rôle

La CVMO protège et renforce l'intégrité et la qualité des marchés des valeurs mobilières de l'Ontario pour les investisseurs nationaux et internationaux, ainsi que pour les autres participants au marché. De pair avec d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'échelon international, nous fonctionnons de manière souple et responsable pour réagir aux marchés de valeurs mobilières dynamiques que nous réglementons.

Mandat

Protéger les investisseurs contre des pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, et favoriser des marchés financiers équitables et efficaces pour qu'ils inspirent confiance.

Qui nous réglementons

La CVMO réglemente divers genres de participants au marché financier. Ces groupes comprennent des particuliers ou des sociétés agissant à titre de conseillers en valeurs ou faisant le commerce de valeurs et de contrats à terme sur marchandises (sauf ceux qui bénéficient d'une dispense), des sociétés ouvertes, des fonds de placement, des organismes d'autoréglementation, des agences de compensation et de dépôt et les marchés, y compris les bourses, les autres systèmes commerciaux ainsi que les systèmes d'information comptable en matière de cotation et d'opération.

Faits saillants 2006-2007

Gouvernance des fonds de placement

Afin d'améliorer la gouvernance des fonds de placement, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté la Norme canadienne 81-107 *sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissements*. La règle prévoit que tous les fonds de placement qui sont émetteurs assujettis doivent établir un comité d'examen indépendant (CEI) responsable de la surveillance de toutes les décisions en matière de conflit d'intérêts réels ou soupçonnés que la société de gestion doit prendre.

 Voir page 9.

Réforme des inscriptions

La CVMO a publié pour avis une proposition de Norme canadienne 31-103 *sur les exigences en matière d'inscription* en février 2007. La règle proposée renforcerait le régime d'inscription en harmonisant, en simplifiant et en modernisant les exigences actuelles en matière d'inscription dans les 13 juridictions des ACVM.

 Voir pages 9 et 11.

Harmonisation de la règle sur les prospectus

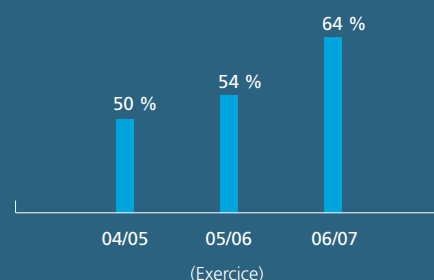
La Norme canadienne 41-101 *sur les exigences générales en matière de prospectus* a été publiée pour avis dans le cadre de nos efforts d'harmonisation des exigences en matière de prospectus dans l'ensemble du Canada. La règle proposée vise à offrir aux participants au marché, y compris à certains genres de fonds de placement, un ensemble cohérent d'exigences générales en matière de prospectus.

 Voir page 9.

Le projet de réforme des inscriptions réduirait les catégories d'inscription individuelle de 230 à 30 environ, et les catégories d'inscription des sociétés de 25 à moins de 10.

Pourcentage d'inscrits utilisant des prospectus simplifiés (par rapport aux prospectus détaillés)

La Norme canadienne 44-101 *sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* a instauré un ensemble plus large de critères d'admissibilité de base qui permet l'utilisation d'un système à prospectus simplifié à davantage d'émetteurs, et a ouvert un accès au marché plus libre sur un mode accéléré. En conséquence, la proportion d'émetteurs qui utilisent des prospectus simplifiés par rapport à ceux qui se servent des prospectus détaillés a augmenté au cours des trois dernières années.



Dans ce rapport

01	Message du président	26	La haute direction
04	La commission	28	Renseignements
08	Réglementation adaptée	29	Rapport de gestion
12	Conformité et application de la loi efficaces	43	Responsabilité et attestation de la direction
16	Solide protection des investisseurs	44	Rapport du vérificateur
20	Notre fonctionnement	45	États financiers
24	Message de la directrice générale	48	Notes afférentes aux états financiers
25	Organigramme		

Divulgarion de la rémunération de la haute direction

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont publié plusieurs propositions ayant pour objectif d'améliorer la divulgation de la rémunération de la haute direction par les émetteurs assujettis. La formule proposée 51-102F6 *sur la déclaration de rémunération de la haute direction* exigerait la divulgation des aspects clés de la rémunération, tels que le salaire, les primes, les octrois d'actions et d'options ainsi que les droits à pension.

 Voir page 10.

Conférence internationale sur l'application de la loi

La CVMO a accueilli en conjonction avec d'autres organismes une conférence internationale sur l'application de la loi sur les valeurs mobilières afin de discuter la manière de faire meilleur usage des bases de données qui contiennent les renseignements recueillis au cours d'opérations de renseignement lors des mesures d'application de la loi. Cent cinquante délégués ont assisté à la conférence, dont les représentants de nombreux organismes étrangers de réglementation et de plusieurs agences de contrôle provenant de 15 pays.

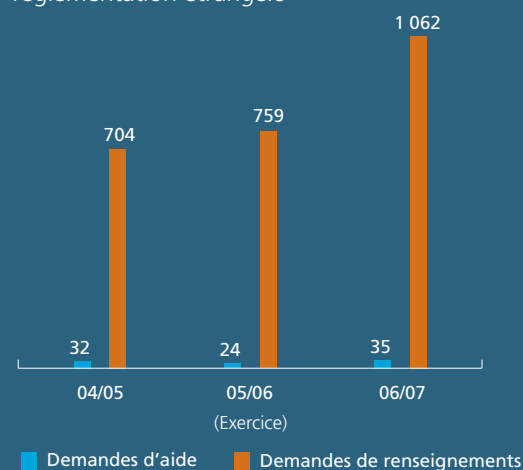
 Voir page 14.

Rapport de suivi de l'Assemblée des investisseurs

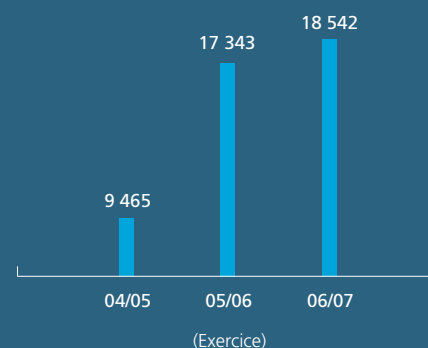
La CVMO, de pair avec l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement, a publié un rapport qui décrit les progrès accomplis dans les domaines de préoccupations soulevés lors de l'Assemblée des investisseurs de 2005.

 Voir page 17.

Demandes d'aide et de renseignements de la part d'organismes et d'agences de réglementation étrangers



Total des participants : programmes de la CVMO de rayonnement pour les communications aux investisseurs



David Wilson
Président de la Commission des valeurs
mobilières de l'Ontario



Message du président

Des millions d'investisseurs placent leurs économies durement gagnées sur les marchés financiers de l'Ontario. Ils comptent sur ces marchés pour les aider à prospérer, pour financer l'éducation de leurs enfants et pour préserver leur épargne-retraite. En fait, presque chaque Canadien possède désormais des intérêts dans les marchés des actions, des obligations et des instruments dérivés. Ces marchés contribuent directement à la santé financière des particuliers et à celle de l'économie en général. En tant qu'organisme de réglementation des marchés financiers, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario travaille en vue de protéger l'intégrité de ces marchés.

La commission joue ce rôle de trois manières : elle élabore des politiques et des règles et s'occupe de leur gestion, elle fait appliquer les règles et les règlements, et elle statue sur des affaires. C'est ainsi que nous essayons de faire la différence au nom des investisseurs, des sociétés ouvertes et des autres participants au marché. Il est essentiel qu'ils puissent faire confiance à l'intégrité, à l'équité et à la compétitivité des marchés financiers.

Le présent rapport annuel comprend les états financiers de la commission, ainsi qu'une description de ses activités et de ses affaires au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007. Les activités sont regroupées par thème comme suit :

- réglementation adaptée ;
- conformité et application de la loi efficaces ;
- solide protection des investisseurs ;
- notre fonctionnement en tant qu'organisation.

Nous nous concentrons sur ces quatre domaines clés tout en poursuivant notre double mandat, soit protéger les investisseurs contre des pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, et favoriser des marchés financiers équitables et efficaces et stimuler la confiance dans leur intégrité. La commission, la direction et le personnel collaborent en vue d'identifier les questions importantes et d'y répondre de manière efficace, efficiente et dans les meilleurs délais.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos homologues du reste du Canada sur les initiatives d'harmonisation et de modernisation du système canadien de réglementation. De plus, nous nous engageons à exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns, tout en nous faisant le champion de la protection des investisseurs. Les intérêts des investisseurs continueront d'être fortement représentés dans nos activités.

Nous avons présenté dans le rapport annuel 2006 une approche de paramètres visant à mieux évaluer notre rendement par rapport aux objectifs organisationnels de la CVMO, et à identifier les domaines nécessitant une amélioration. Cette année, nous avons augmenté le niveau d'information dans le cadre de nos efforts pour soutenir et promouvoir une organisation plus efficiente et plus responsable. Bien que nous ayons réalisé des progrès dans plus d'une initiative, notre travail n'est pas fini.

L'année 2006-2007 a été une période de transition importante pour CVMO. Cette transition a apporté de nouvelles perspectives à la commission et des changements positifs à l'organisation. James Turner et Lawrence Ritchie ont été nommés vice-présidents de la commission en février 2007. M. Ritchie est avocat d'affaires depuis près de 20 ans, et il est spécialisé dans les litiges généraux d'entreprise, les litiges en valeurs mobilières et les litiges commerciaux. M. Turner possède plus de 30 ans d'expérience dans l'exercice du droit appliqué aux valeurs mobilières, aux fusions et aux acquisitions, ainsi qu'à la gouvernance d'entreprise. De plus, Margot Howard et Kevin Kelly ont accédé au poste de commissaires en décembre 2006. Ces personnes nouvellement nommées apportent à la commission une expertise et une expérience impressionnantes.

L'ancienne vice-présidente Susan Wolburgh Jenah a quitté la commission en février 2007 pour devenir présidente-directrice générale de l'organisme de réglementation proposé qui émergera de la fusion de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et des Services de réglementation du marché Inc. si cette dernière est approuvée. En février également, l'ancien vice-président Paul M. Moore s'est retiré de la commission. Au nom de la commission et du personnel, je désire exprimer nos remerciements, notre appréciation et offrir nos meilleurs vœux à Susan et à Paul.

« La commission, la direction et le personnel collaborent en vue d'identifier les questions importantes et d'y répondre de manière efficace, efficiente et dans les meilleurs délais. »

David Wilson, président de la CVMO

Nos priorités pour 2007-2008

L'Énoncé de priorités 2007-2008 de la CVMO identifie les quatre objectifs suivants afin de s'acquitter de son mandat :

1. Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais.
2. Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns.
3. Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants.
4. Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.

 L'Énoncé de priorités 2007-2008 de la CVMO peut être consulté sur www.osc.gov.on.ca.

De plus, je tiens à exprimer notre appréciation aux commissaires Theresa McLeod et Robert Davis, qui ont quitté la commission à l'échéance de leur mandat en 2006-2007.

Ces quatre anciens commissaires ont servi la commission avec intégrité et ont apporté une excellente contribution au cadre de réglementation en Ontario.

La commission bénéficie d'une énergie renouvelée pour faire face aux nombreux défis liés à la réglementation des marchés financiers dynamiques d'aujourd'hui. Ces défis comprennent la protection des intérêts des investisseurs et l'amélioration constante de la conformité et de l'application de la loi en matière de réglementation. Un régime de conformité et d'application de la loi opportun et approprié est essentiel pour empêcher que l'on nuise aux investisseurs. Je me réjouis de travailler avec la nouvelle haute direction et le personnel dans le cadre de nos efforts quotidiens pour maintenir la confiance en nos marchés.

La direction et le personnel de la CVMO méritent des félicitations pour leur dévouement, leur travail et leurs succès au cours de cette année de changement. Grâce aux efforts exceptionnels des commissaires et du personnel, la CVMO est en excellente position pour protéger et renforcer l'intégrité et la solidité des marchés des valeurs mobilières en Ontario au profit des investisseurs, des émetteurs et des autres participants au marché, ainsi qu'en faveur de l'économie en général.

Avec mes salutations distinguées,



David Wilson
Président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

À partir de la gauche :
le vice-président Lawrence Ritchie,
la directrice générale Peggy Dowdall-Logie,
le président David Wilson, le vice-président
James Turner



La commission



Président
David Wilson



Vice-président
Lawrence Ritchie



Vice-président
James Turner



Administrateur
principal
Robert Shirriff



Harold Hands



Wendell Wigle

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est l'organisme de réglementation chargé d'encadrer les marchés financiers de l'Ontario. La CVMO est une société de la Couronne autofinancée responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières. Le mandat de la commission, édicté dans la *Loi sur les valeurs mobilières* et dans la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* est défini comme suit : protéger les investisseurs contre des pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, favoriser des marchés financiers et des marchés de contrats à terme sur marchandises équitables et efficaces et stimuler la confiance en leur intégrité. La commission est chargée de mettre en œuvre et de faire appliquer les lois, et de s'acquitter des fonctions qui lui sont attribuées en vertu des lois et de quelques autres législations.

En vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la commission et le ministre doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. Le protocole d'entente prévoit le rapport de responsabilisation entre le ministre, le président et le conseil d'administration de la CVMO, et décrit les responsabilités de ces derniers. Il stipule que la commission doit remettre tous les ans au ministre un plan d'activités et un rapport annuel.

En plus des exigences prévues par les lois et par le protocole d'entente, la commission a adopté une charte de gouvernance d'entreprise pour définir ses rôles et ses responsabilités et assurer ainsi la transparence de sa structure de gouvernance. La charte décrit les deux rôles, indépendants mais reliés, par l'entremise desquels les membres de la commission s'acquittent de leurs diverses fonctions légales : en qualité de membres de l'autorité de réglementation, et en qualité de membres du conseil d'administration.

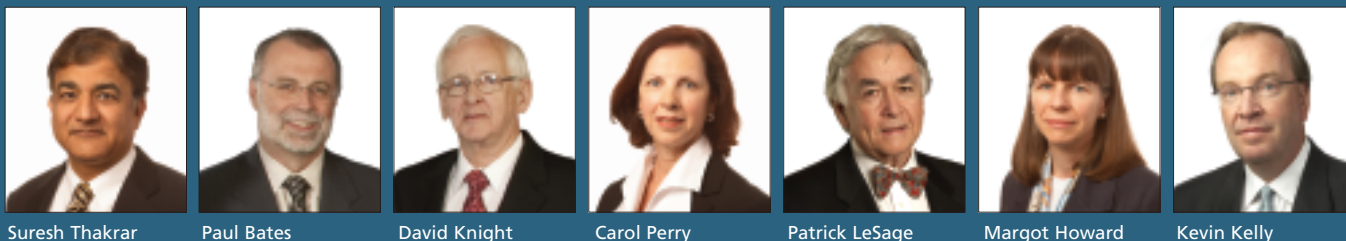
Rôle de réglementation des membres

Dans son rôle de réglementation, la commission s'acquitte de fonctions d'établissement de politiques et d'arbitrage. Elle réglemente les marchés financiers en énonçant des règles ayant

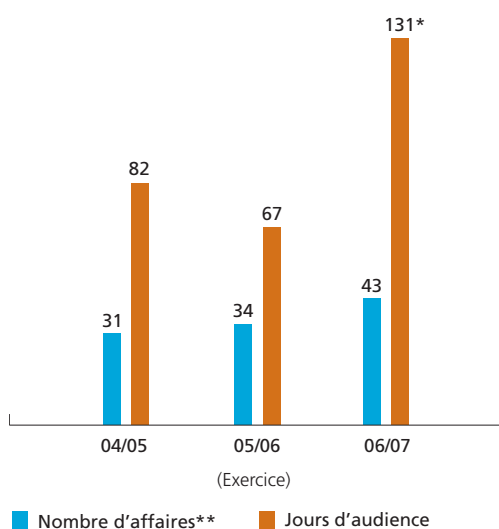
« La CVMO exige, non seulement des participants au marché, mais également d'elle-même, les plus hautes normes d'intégrité. Chaque commissaire, par son engagement en faveur de bons principes et de bonnes pratiques de gouvernance, favorise une solide culture éthique au sein de la CVMO. Il s'agit d'une tâche que nous prenons tout à fait au sérieux. »

Robert Shirriff, administrateur principal

 Le protocole d'entente actuel, en date du 26 mai 2003, peut être consulté sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca.



Audiences devant la commission



* Six jours ont été consacrés aux audiences relatives aux offres publiques d'achat ; les autres concernaient les poursuites en matière d'application de la loi.

** Comprend les audiences de règlements et les audiences contestées, les examens des décisions du directeur et des organismes d'autorégulation, les conférences préparatoires à l'audience et les extensions des interdictions d'opérations sur valeurs.

force de loi et en adoptant des politiques qui influencent le comportement des participants au marché comprenant, en général, les émetteurs publics et toute personne qui vend des valeurs mobilières en Ontario ou qui offre ses conseils en matière d'investissement dans les valeurs mobilières. La commission suit un procédé législatif qui offre la possibilité au public d'apporter ses commentaires lors de la mise au point de règles et de politiques. Toute proposition de règle doit être remise au ministre à des fins de considération. La commission établit également chaque année les priorités en matière de réglementation, et ses membres en surveillent la mise en œuvre par le personnel.

En tant qu'organisme de réglementation, la commission se réunit toutes les deux semaines pour examiner les initiatives en matière de politique et de réglementation. Au cours de l'exercice 2006-2007, la commission a tenu 25 réunions ordinaires plénières (voir le tableau à la page 6). De façon générale, il incombe aux membres de surveiller le processus d'arbitrage et les procédures juridiques de la CVMO. Des groupes de membres président à titre indépendant aux audiences concernant des questions relatives à l'application de la loi et portant sur des questions de réglementation, interjettent appel lors de décisions judiciaires d'organismes d'autorégulation et étudient les décisions du personnel. Le président de la commission ne fait pas partie des panels décisionnels, mais il surveille les décisions opérationnelles en matière d'application de la loi.

Dans l'exercice des responsabilités juridictionnelles de la commission, les panels ont traité 43 affaires sur 131 jours d'audience au cours de l'exercice. Les audiences de la commission sont généralement ouvertes au public.

La commission a adopté des règles de procédure qui régissent les poursuites intentées devant ses panels décisionnels. Les règles englobent des questions telles que l'information, les motions, les conférences préparatoires à l'audience et les audiences. Les règles sont disponibles sur le site Web de la CVMO (www.osc.gov.on.ca).

Le Comité d'arbitrage de la commission examine et évalue les procédures et les pratiques d'arbitrage de la commission, et émet le cas échéant des recommandations d'amélioration.

Rôle des membres en tant qu'administrateurs

En qualité de membres du conseil d'administration, ils surveillent la gestion des activités financières et des autres affaires de la CVMO, ce qui comprend la planification stratégique, les procédures d'information financière et l'efficacité des contrôles internes. Conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, le président et le président-directeur général de la CVMO sont une seule et même personne. La commission sait pertinemment qu'il faut que ses pratiques de gouvernance soient solides, transparentes et, s'il y a lieu, conformes aux pratiques d'excellence qu'elle prône aux sociétés ouvertes, à mesure de leur évolution. La commission nomme donc un membre à temps partiel au poste d'administrateur principal pour renforcer la capacité de surveillance indépendante du conseil d'administration.

Il incombe à l'administrateur principal, en collaboration avec le président et les présidents des comités du conseil d'administration, de surveiller les actions du conseil d'administration pour s'assurer qu'il s'acquitte efficacement de ses responsabilités. Les fonctions et les responsabilités de l'administrateur principal comprennent également, en collaboration avec le président et les autres membres, la direction nécessaire pour assurer que l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités est évaluée régulièrement, et que la structure et les mandats du comité sont appropriés et adéquats pour soutenir l'exercice de ses fonctions par le conseil d'administration.

En tant que conseil d'administration, la commission tient des réunions ordinaires plénières du conseil d'administration, ainsi que du Comité permanent des finances et de la vérification, du Comité permanent de gestion et des mises en candidature, et du Comité permanent des ressources humaines et de la compensation (voir le tableau de la page 7). En 2006-2007, le conseil d'administration au complet s'est rassemblé à cinq reprises pour des réunions ordinaires et à deux reprises pour des réunions extraordinaires (voir le tableau à droite).

Nominations à la commission

La commission a mis au point un profil des compétences, des qualités requises et des domaines d'expertise que les membres doivent posséder afin d'apporter une gérance efficace. Cela garantit que le recrutement de candidats par le conseil d'administration permet à ce dernier de maintenir le mélange collectif d'expertise et de compétences approprié pour permettre à la commission de s'acquitter du mandat qui lui a été conféré par la loi. Toutes les nominations sont effectuées en respectant les procédures du Secrétariat des nominations, qui comprennent l'affichage des postes à pourvoir. Chaque membre de la commission est nommé par le lieutenant gouverneur en conseil pour un mandat fixe.

Engagement en faveur de la gouvernance

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, la commission examine régulièrement sa structure et ses pratiques de gouvernance pour s'assurer qu'elles

La période moyenne
que prend la
commission pour
rendre une décision
est d'environ **30**
jours suivant
l'audience.

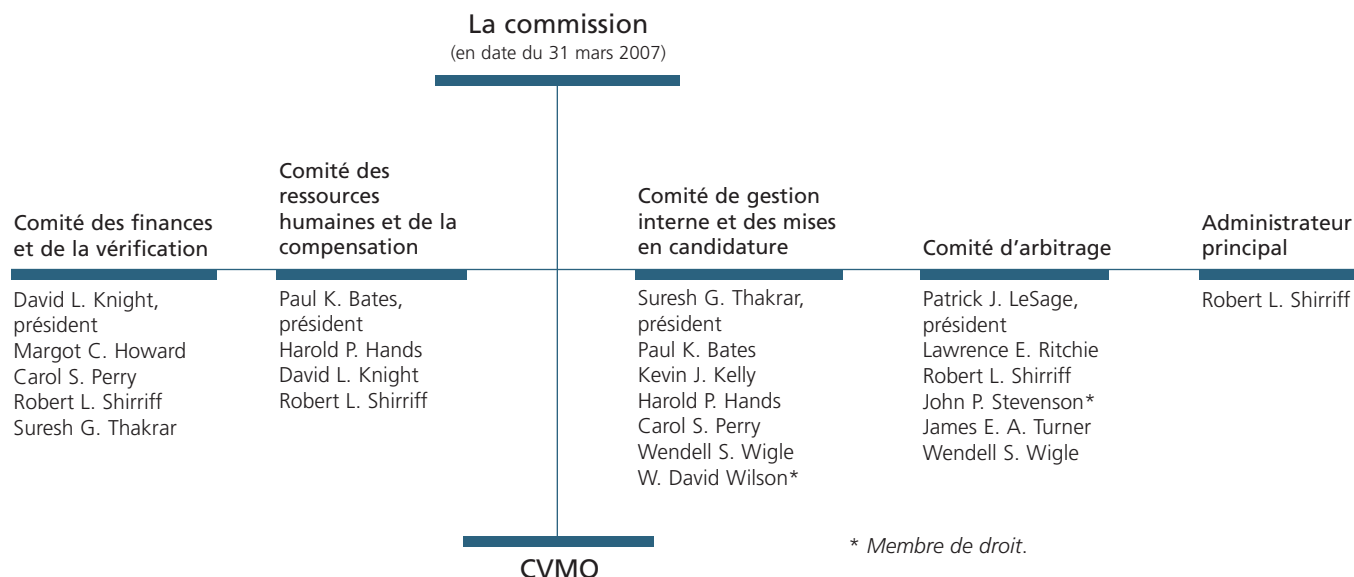
Réunions de la commission en 2006-2007

	Réunions ordinaires	Réunions extraordinaires
Conseil d'administration	25	1
de la commission	5	2
Comités		
Comité des finances et de la vérification	7	2
Comité de gestion interne et des mises en candidature	4	6
Comité des ressources humaines et de la compensation	1	2
Comité d'arbitrage	4	1

Au cours de l'exercice
2006-2007, la présence des
membres aux réunions de
la commission, du conseil
d'administration et des
divers comités se chiffrait à
90 pour cent.

sont conformes à celles qui sont prônées pour les sociétés ouvertes, dans les cas où elles s'appliquent à un organisme de réglementation. Par exemple, au cours de l'année passée, la commission a instauré une évaluation annuelle du conseil d'administration, elle a approuvé un profil des membres, et elle a révisé les mandats des comités. En outre, les membres doivent respecter le règlement administratif et le code de conduite de la CVMO, et sont censés maintenir les normes éthiques de conduite les plus élevées tout en favorisant une culture d'intégrité au sein de la commission.

www Une description détaillée de la structure de gouvernance de la commission, y compris de la charte et des mandats du comité, est disponible sur www.osc.gov.on.ca, accompagnée de renseignements biographiques au sujet de chaque membre.



Mandats des commissaires

(en date du 31 mars 2007)

Nom	Date de nomination	Échéance du mandat actuel	Nom	Date de nomination	Échéance du mandat actuel
Paul K. Bates	juin 2003	juin 2009	Lawrence E. Ritchie	février 2007	février 2012
Harold P. Hands	avril 2002	avril 2008	Robert L. Shirriff	mars 2002	mars 2008
Margot C. Howard	décembre 2006	décembre 2008	Suresh G. Thakrar	juin 2003	juin 2009
Kevin J. Howard	décembre 2006	décembre 2008	James E. A. Turner	février 2007	février 2012
David L. Knight	août 2004	août 2007	Wendell S. Wigle	mai 2003	mai 2009
Patrick J. LeSage	décembre 2005	décembre 2008	W. David Wilson	novembre 2005	novembre 2010
Carol S. Perry	février 2005	février 2008			

La vice-présidente Susan Wolburgh Jenah a démissionné de la commission en février 2007. Les mandats des vice-présidents Paul M. Moore, M. Theresa McLeod et Robert W. Davis sont arrivés à échéance en 2006-2007. La commission exprime son appréciation à ces commissaires pour leurs services et leurs contributions.

Réglementation adaptée

Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais

Favoriser des marchés financiers équitables et efficaces au Canada est une initiative collective, qui implique les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les organismes d'autoréglementation, les gouvernements et les participants au marché. La coopération fait partie intégrante du processus de maintien d'un système de réglementation souple, efficace et compétitif à l'échelon international, afin que les marchés financiers contribuent à la santé de l'économie canadienne.

La CVMO a collaboré de manière constructive en 2006-2007 avec le gouvernement de l'Ontario, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les organismes d'autoréglementation et les participants au marché afin de renforcer le système de réglementation. Cette collaboration a produit d'importantes initiatives qui ont facilité l'harmonisation, la simplification et la modernisation des lois sur les valeurs mobilières et ont contribué à améliorer l'efficacité du marché tout en soulageant les participants au marché du fardeau réglementaire.

Le projet de réforme des inscriptions réduirait les catégories d'inscription individuelle de 230 à 30, environ, et les catégories d'inscription des sociétés de 25 à moins de 10.

Soumissions au Régime d'inscription canadien (RIC) par inscrits

Les organismes de réglementation ont reçu 5 156 soumissions au RIC pour l'inscription des particuliers dans des juridictions multiples, ce qui représente une hausse de 23 % par rapport à l'année précédente, causée par l'augmentation de l'usage des RIC. Ces soumissions ont mené à 23 383 demandes auprès des organismes de réglementation. En moyenne, la plupart des soumissions au RIC ont été présentées dans quatre ou cinq juridictions. Résultat : les inscrits ont eu trois quarts de contacts en moins avec les organismes de réglementation des valeurs mobilières du pays. La CVMO a reçu 2 509 soumissions, une augmentation de 28 % par rapport aux 1 954 soumissions reçues lors de l'année précédente. La CVMO a été le principal organisme de réglementation dans 1 647 cas, soit 66 % des soumissions au RIC.

Exercice	2005-06	2006-07
Total des soumissions	4 187	5 156
Part reçue par la CVMO	1 954	2 509
Total des demandes auprès des organismes de réglementation	12 802	23 383

Gouvernance et évaluation des fonds de placement

Récemment encore, il n'existait aucune exigence au Canada en matière de surveillance indépendante des conflits d'intérêts potentiels en matière d'exploitation des fonds d'investissement. La CVMO et les ACVM ont instauré un régime de gouvernance des fonds de placement au moyen de la Norme canadienne 81-107 *sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissements*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006. La règle impose une norme minimale permanente de surveillance indépendante des fonds d'investissement au Canada. Elle prévoit que chaque fonds d'investissement émetteur assujéti dont les fonds sont offerts au public doit mettre en place, le 1^{er} novembre 2007 au plus tard, un comité d'examen indépendant responsable de la surveillance de toutes les questions de conflit d'intérêts réel ou soupçonné qui se posent pour la société de gestion dans la gestion du fonds d'investissement. La règle est en harmonie avec les principes de gouvernance articulés par la commission à l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

Pour répondre aux nouvelles normes internationales de comptabilité en matière de pratiques d'évaluation pour les instruments financiers, la CVMO et les ACVM ont collaboré avec le secteur des fonds d'investissement pour rédiger des amendements à la Norme canadienne 81-106 *sur l'information continue des fonds d'investissement*. Les amendements offrent des directives concernant les principes de juste valeur pour calculer la valeur de l'actif net et évitent aux gestionnaires de fonds de modifier leurs pratiques d'évaluation. Les ACVM prévoient de publier les amendements pour avis lors de l'exercice 2007-2008.

Réforme des inscriptions

En collaboration avec les ACVM, la CVMO a publié ses propositions en février 2007, qui harmoniseraient et renforceraient le système d'inscription pour les sociétés et les particuliers dans l'ensemble du pays. La proposition de Norme canadienne 31-103 *sur les exigences en matière d'inscription*, si elle est mise en œuvre, créera un recueil national d'exigences en matière d'inscription, au lieu des 13 actuelles. La proposition prévoit également les exigences en matière de conduite pour les particuliers et les sociétés, et met en place un cadre de conformité cohérent. Le système proposé nécessiterait l'inscription des gestionnaires de tous les fonds de placement, y compris de ceux des fonds spéculatifs. En général, un système unique d'inscription devrait réduire certains des frais réglementaires pour bon nombre de participants au marché, améliorer l'efficacité de la réglementation et contribuer à la protection des investisseurs.

Exigences en matière de prospectus

La CVMO a également collaboré avec les ACVM pour la publication de propositions visant à harmoniser et à simplifier les exigences en matière de prospectus local, multilatéral et national pour les sociétés ouvertes et pour certains fonds d'investissement. La proposition de Norme canadienne 41-101 *sur les exigences générales en matière de prospectus*, publiée pour avis en décembre 2006, remplacera et regrouperait plus de 200 exigences particulières figurant dans diverses politiques et règles locales et nationales dans l'ensemble du pays en ce qui concerne les offres de prospectus. La norme 41-101 est censée simplifier les

exigences en matière de rapports pour les émetteurs et réduire les frais de conformité avec la législation sur les valeurs mobilières.

Fonds spéculatifs

Les fonds spéculatifs ont considérablement attiré l'attention du public à titre de solution de rechange aux produits d'investissement conventionnels. En réponse à l'intérêt croissant que les épargnants leur portent, la CVMO a procédé à un examen des fonds spéculatifs grâce aux ACVM en 2005-2006. Le projet à base échantillonnaire a été mené à exécution au moyen d'examens de l'information, menés conjointement avec des examens de conformité des gestionnaires de fonds et des conseillers en fonds, et avec des consultations effectuées dans le secteur. Les résultats de l'examen ont été publiés dans l'Avis du personnel 81-316 des ACVM *sur les fonds spéculatifs* en janvier 2007.

Les ACVM ont déterminé que, bien qu'un cadre réglementaire approprié des valeurs mobilières existe actuellement pour les fonds spéculatifs, certains domaines doivent continuer d'être sous surveillance ou doivent faire l'objet d'une amélioration, notamment l'inscription des gestionnaires de fonds, les billets à capital protégé et les dispositions en matière d'aiguillage. L'avis décrit les vues de la CVMO sur la manière de surveiller ou d'améliorer ces domaines.

Fiducies de revenu

Pour traiter les problèmes émergents liés aux fiducies de revenu, les ACVM ont publié l'Avis du personnel 51-319, *rapport par le personnel sur le deuxième examen de l'information continue des émetteurs de fiducies de revenu* en août 2006. L'avis traitait des conclusions et des recommandations en matière de réglementation mises au point à partir des examens de l'information continue de 45 émetteurs assujettis de fiducies de revenu.

En général, les résultats suggéraient le besoin d'améliorations importantes aux informations données par les émetteurs de fiducies de revenu, en particulier à l'information relative à l'encaisse distribuable dans le rapport de gestion. Une information insuffisante concernant les hypothèses probables et les redressements qui sous-tendent le calcul de l'encaisse distribuable peut rendre difficile la comparaison entre les émetteurs. Ces questions, ainsi que d'autres problèmes, ont été traités dans la proposition d'amendement de la Norme canadienne 41-201 *sur les fiducies de revenu et autres placements indirects*, publiée pour avis en janvier 2007.

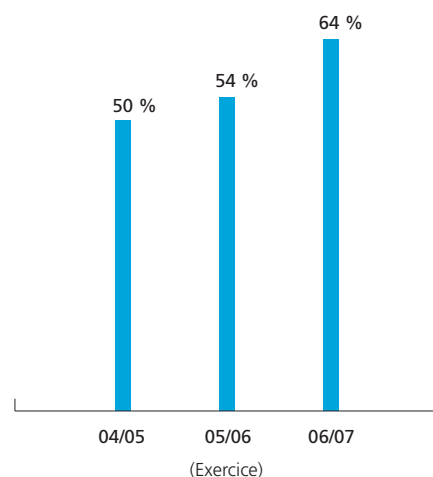
Rémunération de la haute direction

L'information était également un élément clé d'une réévaluation réglementaire de la rémunération de la haute direction en 2006. La CVMO et d'autres membres des ACVM ont analysé les exigences actuelles en matière de divulgation de la rémunération de la haute direction, surtout à la lumière des changements récents des règles d'information de la U.S. Securities and Exchange Commission.

Les organismes de réglementation ont consulté des groupes internes et externes, et sont parvenus à la conclusion qu'il règne une insatisfaction générale quant aux exigences en matière d'information dans ce domaine, en ce que ces dernières ne correspondent pas aux pratiques actuelles ou ne répondent pas aux besoins des investisseurs. En mars 2007, les ACVM ont publié pour avis une formule 51-102F6 amendée *sur la déclaration de rémunération de la haute direction* pour répondre à ces préoccupations.

Pourcentage d'inscrits utilisant des prospectus simplifiés (par rapport aux prospectus détaillés)

La Norme canadienne 44-101 *sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* a instauré un ensemble plus large de critères d'admissibilité de base qui permet l'utilisation d'un système à prospectus simplifié à davantage d'émetteurs, et a ouvert un accès au marché plus libre sur un mode accéléré. En conséquence, la proportion d'émetteurs qui utilisent des prospectus simplifiés par rapport à ceux qui se servent des prospectus détaillés a augmenté au cours des trois dernières années.



Pourcentage d'initiatives prioritaires sur l'établissement de règles sur la bonne route :

90 % : cible pour 2006-2007

91 % : réel pour 2006-2007

Réforme des inscriptions

L'une des initiatives importantes en matière d'harmonisation en 2006-2007 était la Norme canadienne 31-103 proposée *sur les exigences en matière d'inscription*, publiée pour avis en février 2007. La CVMO a joué un rôle primordial dans l'ébauche de la règle proposée, qui représente une partie essentielle du projet de réforme des inscriptions de la CVMO.

Si elle était mise en œuvre, la règle proposée harmoniserait les exigences existantes en matière d'inscription dans les diverses lois, règles et réglementations au Canada et les regrouperait en une règle nationale commune. En Ontario, la règle amenderait ou abolirait plus de 20 règles, réglementations et avis de la CVMO. Elle réduirait également le nombre de catégories d'inscription pour les particuliers et les sociétés, et établirait un ensemble de règles de conduite et d'exigences en matière d'inscription.

Les inscrits bénéficieraient d'une réduction des frais de conformité et, finalement, d'un soulagement de leur fardeau réglementaire. Les investisseurs bénéficieraient des propositions afférentes visant à amender le règlement administratif des organismes d'autoréglementation en ce qui concerne les activités telles que l'ouverture d'un compte, la présentation du rapport sur le rendement, les coûts et les conflits.

 Pour trouver de plus amples renseignements au sujet du projet de réforme de l'inscription, consulter www.rrp-info.ca.

Cap sur l'avenir

- Nous prévoyons de continuer notre progrès dans le renforcement du régime d'inscription en harmonisant, en simplifiant et en modernisant les exigences actuelles en matière d'inscription.
- Nous continuerons d'améliorer la divulgation de la rémunération de la haute direction en proposant des amendements à la Norme canadienne 51-102 *sur les obligations d'information continue*.
- Nous travaillerons en vue d'achever et de mettre en œuvre la Norme canadienne révisée 52-109 *sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* afin d'apporter une plus grande transparence à l'état du contrôle interne de l'information financière par les émetteurs.

Contrôle interne

En 2005, les ACVM se sont longuement consultées sur leurs propositions aux émetteurs inscrits visant à rendre compte publiquement de leur contrôle interne de l'information financière. Les ACVM ont dévoilé des révisions aux propositions d'origine en mars 2006 lorsqu'elles ont annoncé un plan d'expansion de la Norme multilatérale 52-109 *sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* pour traiter du contrôle interne de l'information financière. Après de plus amples consultations, les ACVM ont publié pour avis une Norme canadienne 52-109 révisée *sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* en mars 2007. La règle révisée, qui remplacerait la norme multilatérale 52-109, cherche à améliorer la qualité, la fiabilité et la transparence des documents requis en vertu des lois sur les valeurs mobilières, y compris les états financiers annuels et intérimaires.

Système de compensation des valeurs mobilières

Le personnel de la CVMO a également contribué aux initiatives d'amélioration du système de compensation des valeurs mobilières et de réduction du potentiel de risque systémique. Une des initiatives consistait dans le projet de *Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières* (LUTVM) au Canada, qui a instauré un cadre juridique moderne pour les avoirs, le transfert et le nantissement de valeurs mobilières. Le projet LUTVM était une initiative conjointe d'un groupe de travail des ACVM mené par le personnel de la CVMO et de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Au mois de mars 2007, les provinces d'Ontario, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont promulgué ou déposé une législation quasi uniforme basée sur la LUTVM. La LUTVM clarifie les droits de propriété en matière de valeurs mobilières, réduit les frais et les risques du système de compensation, et permet une analyse plus précise des pratiques de détention des valeurs mobilières à des fins de réglementation.

Coopération internationale

Afin d'encourager l'harmonisation parmi les organismes internationaux de réglementation, la CVMO contribue aux initiatives d'élaboration des politiques de plusieurs organisations. La CVMO participe activement à l'OICV, au Conseil des organismes de réglementation des valeurs mobilières des Amériques, et à la North American Securities Administrators Association. Au cours de l'année écoulée, la CVMO a contribué au développement de meilleures pratiques internationales dans des domaines tels que la gouvernance des fonds et l'évaluation des fonds spéculatifs. La CVMO continuera d'identifier les problèmes de réglementation importants et d'y répondre en les traitant de manière efficace et opportune, en consultation avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières, les organismes d'autoréglementation, les participants au marché et les investisseurs. Notre but commun est de favoriser un cadre réglementaire des valeurs mobilières harmonisé et renforcé qui favorise des marchés financiers justes, efficaces et probes dans l'ensemble du Canada.

 Les documents afférents aux règles, aux politiques et aux avis ci-dessus sont disponibles sur www.osc.gov.on.ca.

Conformité et application de la loi efficaces

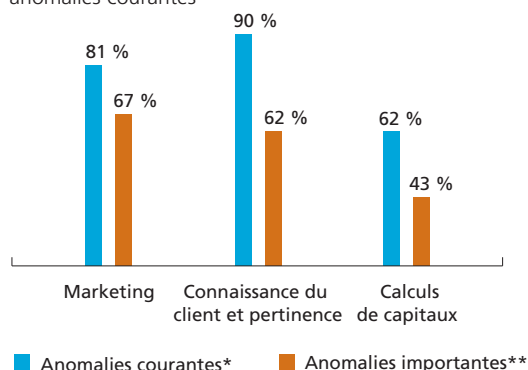
Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns

La conformité est l'élément clé de l'efficacité des règles et des réglementations dans tout régime de réglementation. Un solide programme de conformité et une application de la loi énergique sont essentiels pour dissuader tout comportement indésirable dans les marchés financiers, pour protéger les investisseurs et, le cas échéant, débarrasser les marchés financiers des participants qui ne respectent pas les lois sur les valeurs mobilières.

La CVMO met l'accent sur la coopération en tant que stratégie clé pour, de manière proactive, prévenir, dépister et dissuader tout écart de conduite dans les marchés financiers. Le personnel de la CVMO collabore à l'interne et avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières, des organismes d'autoréglementation et des agences externes, lorsque cela est approprié, afin de renforcer l'efficacité des initiatives de conformité et d'application de la loi.

Examens de conformité des conseillers en 2006-2007

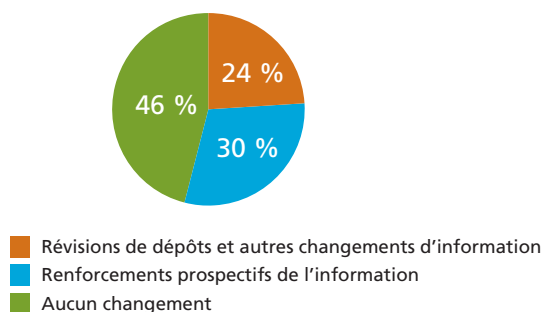
Les trois anomalies les plus importantes par rapport aux anomalies courantes



* Les anomalies courantes sont les anomalies détectées le plus fréquemment dans les examens de conseillers.

** La CVMO a établi divers critères d'évaluation pour savoir si une anomalie est importante et comporte un risque pour les clients, un conflit d'intérêts, des renseignements trompeurs aux clients et une structure inefficace en matière de conformité. De plus, nous prenons en considération d'autres facteurs, tels que les meilleurs résultats possibles et les dispositions en matière d'aiguillage, la fréquence des conclusions et l'impact des anomalies sur les opérations du participant au marché.

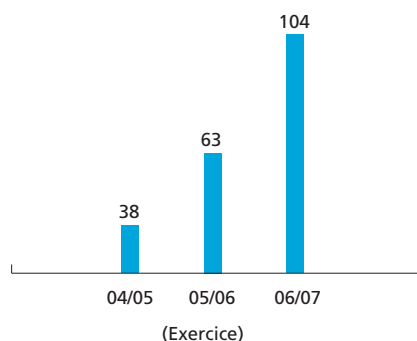
Résultats des examens de prospectus et de documents d'information continue des émetteurs* en 2006-2007



* Sauf les fonds de placement

Révisions des états financiers et des déclarations effectuées par les émetteurs*

L'augmentation du nombre de révisions des états financiers et des déclarations résulte des anomalies identifiées lors des examens réglementaires menés au cours des trois dernières années. Le tableau ci-dessous représente le nombre de révisions des états financiers et des déclarations effectuées par les émetteurs.



* Sauf les fonds de placement

Examens de conformité

Le personnel des Directions opérationnelles du financement des sociétés, des marchés financiers et des fonds de placement a procédé à des examens de conformité et a participé à d'autres initiatives de conformité interdirectionnelles. Ces examens et ces initiatives ont contribué à découvrir les anomalies en matière d'information, de comptabilité, et dans d'autres domaines, et d'y remédier. À l'occasion, le personnel de la Direction de l'application de la loi a collaboré avec les directions de ces services sur des problèmes particuliers soulevés par les examens de conformité. Le personnel des Directions du financement des sociétés, des fonds de placement et des marchés financiers transmet les cas à la Direction de l'application de la loi lorsque cela est justifié par les conclusions d'un examen de conformité. Cette association des ressources du personnel permet de mettre à profit l'expertise de chaque direction.

Au cours de l'année écoulée, le personnel du Financement des sociétés a mis un accent particulier sur les examens du secteur des fiducies de revenu et sur la pertinence des informations en matière d'encaisse distribuable, étant donné que la présentation de ces informations était une source d'inquiétude (voir l'Avis des ACVM 51-319 *rapport par le personnel sur le deuxième examen de l'information continue des émetteurs de fiducies*). De plus, le personnel a procédé à un examen de conformité ciblé du comité de vérification et des exigences de gouvernance de l'entreprise afin d'évaluer la pertinence de la conformité avec ces exigences relativement nouvelles.

Examens ciblés

Outre des examens ordinaires réguliers, l'équipe chargée de la conformité à la Direction des marchés financiers a achevé deux examens ciblés au cours de l'exercice. L'un des examens concernait les pratiques de marketing dont les conseillers inscrits font usage (voir le tableau en haut à gauche). La commission émettra un avis du personnel résumant les conclusions de cet examen. L'autre examen, mené en parallèle avec la Direction des fonds de placement, s'est penché sur les pratiques de vente utilisées par les gestionnaires de fonds, et leur conformité ou leur non-conformité avec la Norme canadienne 81-105 *sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (section 5). L'Avis du personnel 11-760 de la CVMO, publié en avril 2007, résume les conclusions de cet examen et offre des directives sur la manière de se conformer aux exigences réglementaires. Dans les deux cas, la commission a procédé à 20 examens environ. L'équipe chargée de la conformité a également émis, à la suite d'un examen effectué au cours de l'exercice précédent, l'Avis du personnel 11-758 de la CVMO *au sujet des courtiers sur le marché des valeurs dispensées*.

Approche intégrée

La Direction des fonds de placement a également collaboré de près avec les Directions des marchés financiers et de l'application de la loi sur des cas particuliers. Par exemple, l'examen d'une demande d'exonération effectué par la Direction des fonds de placement a provoqué l'examen ciblé sur place d'un gestionnaire de fonds par l'équipe chargée de la conformité à la Direction des

marchés financiers. Cela a ensuite conduit la Direction de l'application de la loi à émettre un exposé des allégations selon lesquelles le gestionnaire de fonds avait manqué à son devoir de diligence envers les fonds placés sous sa gestion.

La Direction des fonds de placement passe en revue la présentation des informations et le matériel de promotion préparés par les fonds de placement basés en Ontario. En 2006-2007, le personnel a sélectionné le premier échantillon de fonds de placement et s'est focalisé sur la conformité avec la nouvelle règle sur l'information, la Norme canadienne 81-106 *sur les obligations d'information continue des fonds d'investissement*. La direction a envoyé des lettres d'observations formelles aux gestionnaires de fonds, lettres qui ont conduit à des discussions en profondeur avec le secteur au sujet des divers problèmes liés à l'information continue. La CVMO prévoit de publier un rapport qui détaille les problèmes identifiés dans ces examens et qui apporte des directives pour améliorer l'information.

Coopération nationale et internationale

La Direction de l'application de la loi collabore de près avec les autres organismes de réglementation des valeurs mobilières, les organismes d'autoréglementation et les organismes nationaux et internationaux d'application de la loi. Les Services de réglementation du marché Inc. (SRM) renvoient dans les cinq jours ouvrables devant la CVMO toute activité boursière irrégulière ou suspecte d'échanges de capitaux propres. La CVMO reçoit également des cas référés de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM). Au cours de l'exercice précédent, la CVMO a reçu un total de 79 cas référés des SRM et de l'ACCOVAM.

La CVMO et la GRC sont des partenaires par l'entremise de l'initiative des Équipes intégrées d'application de la loi (EIAL). Trois membres du personnel de la CVMO sont actuellement détachés auprès de l'EIAL de Toronto. De même, l'EIAL de Toronto a détaché deux membres du personnel de la GRC à l'Unité d'enquête conjointe sur les valeurs mobilières (UEVM). L'UEVM est composée de membres du personnel de la CVMO, de la GRC et de l'ACCOVAM, et est basée à la CVMO. Son mandat vise à empêcher, à dépister et à dissuader les activités criminelles dans le domaine des marchés financiers.

Partage de l'information

L'UEVM est une ressource irremplaçable, non seulement pour la CVMO, mais également pour ses partenaires de réglementation et d'application de la loi au Canada et à l'étranger. En 2007, l'UEVM a traité plus de 46 000 demandes de renseignements provenant des directions de la CVMO. Elle a également procédé au traitement d'environ 14 000 demandes de renseignements provenant des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et d'application de la loi, ainsi que d'environ 1 000 demandes de renseignements provenant d'organismes de réglementation étrangers (voir le tableau en bas à droite). Ce partage de l'information démontre l'engagement de la CVMO : apporter à ses partenaires son aide dans la lutte contre le crime économique.

La CVMO et ses partenaires à l'UEVM ont conjointement organisé une conférence internationale sur l'application de la loi sur les valeurs mobilières à Toronto en septembre 2006. L'objectif

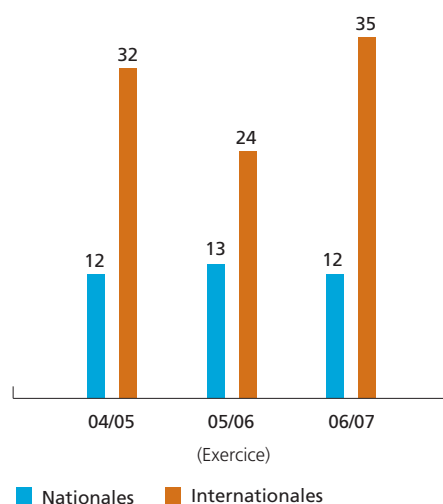
Enquêtes d'application de la loi par catégorie

Au 31 mars 2007, la Direction de l'application de la loi comptait 47 enquêtes en cours, comme suit :

Genre d'enquête

Pratiques commerciales abusives	5
Information	7
Délit d'initié	14
Écart de conduite de l'inscrit	7
Commerce sans inscription ou sans prospectus	14
Total	47

Demandes d'aide de la part d'organismes de réglementation nationaux et internationaux



Demandes de renseignements à l'Unité d'enquête conjointe sur les valeurs mobilières

Exercice	2004-05	2005-06	2006-07
CVMO	25 737	38 126	46 274
Nationales	14 156	15 555	14 040
Internationales	704	759	1 062

Règlements achevés et audiences contestées devant la commission*

Exercice	2004-05	2005-06	2006-07
Nombre de poursuites	25	30	22
Particuliers intimés	24	38	31
Sociétés intimées	12	17	6
Les sanctions comprennent : **			
Interdictions d'opérations sur valeurs	18	17	18
Exemptions retirées	7	11	14
Exclusions de directeur ou de cadre	12	21	12
Restrictions d'inscription	10	11	5

* De plus, on comptait 24 cas au tribunal au cours de l'exercice.

** De plus, on comptait 1 658 399 \$ en sanctions administratives, en montants de règlements et en coûts imposés au cours de l'exercice.

Délais pour l'application de la loi

Exercice	2004-05	2005-06	2006-07
Unités d'admission			
Nombre de dossiers et de cas évalués			
Transférés aux Enquêtes	34	51	50
Transmis à un autre organisme	32	34	43
Clos***	197	315	328
Total	263	400	421
Nombre de mois en moyenne	4,1	2,4	2,0

Unités des enquêtes

Nombre de dossiers			
Transférés au Contentieux	20	20	16
Clos	15	12	25
Total	35	32	41
Nombre de mois en moyenne	12,8	9,8	9,5

*** Les unités d'admission effectuent des analyses initiales sur toutes les affaires transmises à la direction. Les critères servant à déterminer quelles affaires relatives à l'application de la loi sont poursuivies au moyen d'enquêtes approfondies sont décrits dans l'Avis du personnel 11-719 de la CVMO sur l'approche fondée sur les risques pour une réglementation plus efficace. Les facteurs pris en considération impliquent la preuve d'une infraction aux lois sur les valeurs mobilières et les dommages encourus. Les autres questions sont soit transmises à l'organisme d'enquête approprié, soit closes.

visait à mettre au point une manière de faire meilleur usage des bases de données qui contiennent les renseignements recueillis au cours d'opérations de renseignement lors des opérations d'application de la loi. L'événement a réuni 150 délégués de 15 pays. Se sont exprimés des orateurs de la GRC, de la U.S. Securities and Exchange Commission, du Federal Bureau of Investigation, de la London Metropolitan Police, de l'Australian Securities and Investment Commission et de la CVMO.

La CVMO a également pris les devants en formant le personnel de réglementation au programme d'intégrité des marchés par l'analyse informatique (« Market Integrity through Computer Analysis », MICA). Les organismes de réglementation et d'application de la loi utilisent le MICA pour les enquêtes impliquant des négociations manipulatrices. Au cours de l'année écoulée, le personnel de la CVMO a formé des enquêteurs de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, de l'Autorité des marchés financiers, de la Commission des valeurs mobilières de la Nouvelle-Écosse, de l'ACCOVAM et de la GRC lors de plusieurs séances de formation à Calgary, à Ottawa et à Toronto.

Pour améliorer la coopération à l'échelon international, la CVMO travaille avec des organismes de réglementation étrangers pour contribuer à combler les écarts réglementaires et à éliminer les obstacles en cas de manœuvre frauduleuse interjuridictionnelle. La CVMO compte parmi les 41 signataires du protocole d'entente multilatéral (MMOU) de l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Le MMOU a encouragé efficacement les organismes de réglementation à partager leurs renseignements et à apporter leur assistance pour les questions internationales afférentes à l'application de la loi.

La CVMO apporte également son aide au développement des juridictions. Par exemple, le personnel du bureau des Affaires nationales et internationales participe en tant qu'animateur de programme aux séminaires organisés par le Centre torontois de la Direction internationale en matière de surveillance du secteur financier (le « Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision », Toronto Centre) pour contribuer à instruire les représentants des commissions sur les valeurs mobilières de nombreux pays.

Sensibilisation du public

La sensibilisation du public est un allié puissant de prévention et de dépistage des écarts de conduite. À l'aide du rayonnement communautaire et d'autres initiatives, la CVMO communique directement avec les investisseurs pour les aider à apprendre à reconnaître les produits d'investissement suspects, et pour finalement se protéger.

Le programme L'investisseur vigilant est un exemple de ce genre d'initiative. Dans le cadre du comité d'éducation aux investisseurs des ACVM, l'équipe de la CVMO chargée de la communication avec les investisseurs a lancé en 2006 un programme national, L'investisseur vigilant, pour sensibiliser les investisseurs aux questions importantes dans l'ensemble du pays. En 2006-2007, les ACVM ont émis des bulletins de L'investisseur vigilant sur des thèmes tels que les promotions d'investissement par pourriel. Les bulletins de L'investisseur vigilant sont disponibles sur le site Web

 Se rendre sur www.osc.gov.on.ca pour en lire davantage au sujet des priorités en matière de réglementation de la CVMO dans son Énoncé de priorités 2007-2008.

Solide protection des investisseurs

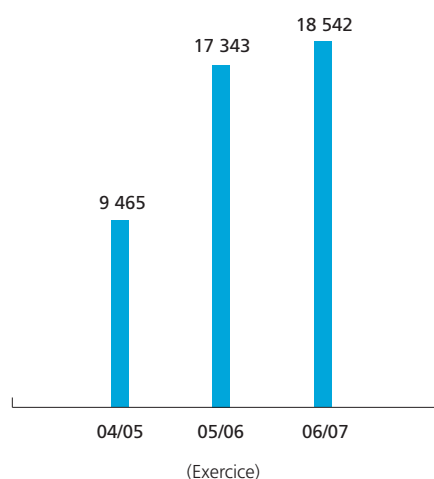
Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants

L'évolution de la relation de la CMVO avec les investisseurs est influencée par trois tendances qui ont amplifié l'importance de la protection des investisseurs. La première tendance consiste dans le début des départs en retraite de la génération des enfants d'après-guerre. La deuxième se caractérise par un transfert massif de la richesse d'une génération à l'autre par les héritages des parents de la génération des enfants d'après-guerre. La troisième tendance, qui se produit sur le lieu de travail, implique le changement de cap progressif des régimes d'avantages sociaux définis offerts par l'employeur aux régimes d'épargne contributifs définis. Plus que jamais, les particuliers canadiens portent la responsabilité de leur planification financière, y compris de leurs investissements.

Consultations du site Web de la CVMO

Exercice	Consultations
04/05	1 019 015
05/06	1 164 509
06/07	1 154 378

Total des participants : programmes de la CVMO de rayonnement pour les communications aux investisseurs



Les marchés financiers jouent un rôle vital dans la préservation et dans la croissance du patrimoine personnel des Canadiens. Presque chaque Canadien possède des investissements dans les marchés financiers, soit par l'entremise des RÉER, soit par investissements directs, par caisse de retraite ou par le Régime de pensions du Canada. Les investisseurs doivent avoir confiance dans l'intégrité et l'équité de ces marchés. En tant qu'organisme de réglementation des marchés financiers de l'Ontario, la CVMO a reçu le mandat de protéger les investisseurs contre des pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, et de favoriser des marchés financiers équitables et efficaces pour qu'ils inspirent confiance. Au cours de l'exercice 2006-2007, la CVMO a fait des progrès dans ses activités avec les investisseurs, mais il reste beaucoup de travail à accomplir dans le domaine de la consultation pour les investisseurs, de la communication claire et simple et du soutien de l'éducation des investisseurs.

Travailler avec les investisseurs

La CVMO s'efforce de mieux comprendre les besoins des investisseurs et d'y répondre, en particulier ceux des épargnants. De plus, nous nous appliquons à faire en sorte que les intérêts et les besoins des investisseurs soient représentés de manière pertinente dans toutes nos opérations. Le personnel de la direction de la CVMO s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année passée avec le Comité consultatif des investisseurs (CCI). Les membres du CCI sont des bénévoles qui sont au courant des problèmes liés aux valeurs mobilières affectant les épargnants, et qui ont l'expérience nécessaire pour représenter les besoins des investisseurs à une large échelle. Le CCI est l'un des 13 comités consultatifs établis par la CVMO pour offrir des suggestions et des conseils sur des questions importantes liées à la réglementation des valeurs mobilières.

Lors de ses consultations avec le personnel et la direction de la CVMO, le CCI offre ses conseils au sujet de questions qui ont un impact sur les investisseurs et fait en sorte que les vues de ces derniers soient transmises à la commission. Le CCI a identifié la relation entre le client et son conseiller, le processus de dépôt des plaintes, ainsi que l'information et la transparence comme étant les trois problèmes clés à résoudre par le comité en 2007-2008.

Répondre aux préoccupations

Le CCI a élevé le niveau de consultation entre la CVMO et les investisseurs dans la foulée de l'Assemblée des investisseurs de 2005. Les quatre organisations participant à l'assemblée, la CVMO, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA) et l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), se sont engagées lors de cet événement à répondre aux préoccupations exprimées par les investisseurs.

En juillet 2006, la CVMO, l'ACCOVAM, la MFDA et l'OSBI ont publié un rapport conjoint, intitulé *Suivi de l'assemblée des investisseurs : compte-rendu de nos progrès*. Le rapport donne un aperçu des progrès accomplis par les organismes dans des domaines tels que l'amélioration des communications avec les investisseurs, l'offre d'un meilleur accès aux renseignements et la consultation avec les conseillers.

Une communication efficace avec les intervenants est un élément essentiel du processus de réglementation, et elle aide la CVMO à atteindre l'équilibre adapté entre la protection des investisseurs et l'encouragement de marchés équitables et efficaces.

Règlement des plaintes

Les investisseurs doivent avoir connaissance des options à leur disposition pour poursuivre une cause d'action. La CVMO travaille de pair avec l'ACCOVAM, la MFDA et l'OSBI avec l'objectif de renforcer la connaissance des investisseurs des mécanismes existants de règlement des plaintes et de restitution, et de les leur rendre plus accessibles. Plus particulièrement, les efforts collaboratifs d'un comité de travail mixte formé après l'assemblée de 2005, composé de membres de la haute direction des quatre organismes, ont généré des mesures visant à améliorer le traitement des plaintes et la communication à son sujet, telles que les suivantes :

- offrir une meilleure assistance et une plus grande continuité aux investisseurs qui prennent contact avec les organismes participants, y compris une assistance pour s'orienter dans le système de traitement des plaintes;
- offrir des communications claires et simples aux investisseurs au sujet du traitement des plaintes, cohérentes dans les quatre organisations.

Information du public

L'initiative principale de la CMVO en faveur de l'information du public au sujet des communications avec les investisseurs en 2006-2007 a consisté en la campagne « Vérifiez avant d'investir ». Le message aux investisseurs conseillait de « vérifier certains éléments clés avant d'investir, pour prendre des décisions éclairées et pour protéger leur [votre] argent ». La campagne de rayonnement a renforcé ce message grâce à notre site Web (www.checkbeforeyouinvest.ca) ainsi que par des initiatives publicitaires et médiatiques au cours du Mois de l'éducation des investisseurs en octobre 2006 et lors de la période 2007 des RÉER.

Le personnel de l'InfoCentre de la CVMO a également intégré les messages de la campagne « Vérifiez avant d'investir » à ses communications avec le public, lorsque cela était approprié. Le personnel de l'InfoCentre a reçu un total de 32 768 demandes de renseignements par téléphone ou par courriel en 2006-2007, ainsi que 1 086 plaintes écrites. L'InfoCentre a reçu des demandes de renseignements de divers intervenants, dont des épargnants, des inscrits et des sociétés ouvertes. Le personnel répond aux demandes de renseignements, et s'occupe également de l'examen initial des plaintes écrites.

 Voir l'encadré de la page 22 sur la façon dont la CVMO traite les demandes de renseignements.

Répartition des indications reçues en ligne

Les indications reçues en ligne sont généralement des renseignements et des pistes anonymes concernant d'éventuelles violations de la loi sur les valeurs mobilières, fournis par des particuliers.

Exercice	2005-06	2006-07
Transmises à l'Application de la loi	54	18
Aiguillées vers les organismes d'autoréglementation ou d'autres organismes	14	4

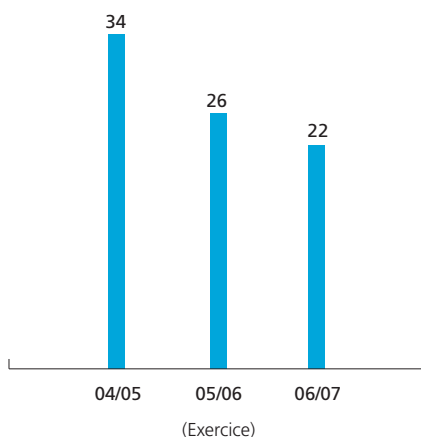
 Le formulaire sur les indications en ligne est disponible sur www.osc.gov.on.ca.

Demandes et plaintes écrites adressées à la CVMO

Exercice	2004-05	2005-06	2006-07
Plaintes écrites	679	1 206	1 086
Demandes			
Par téléphone	32 327	30 535	26 595
Par courriel	5 327	6 121	6 173
Total des demandes	37 654	36 656	32 768
Total des contacts	38 333	37 862	33 854

Nombre de jours pris en moyenne pour répondre aux plaintes

Les plaintes consistent en allégations concernant d'éventuelles violations de la loi sur les valeurs mobilières et impliquant une société ouverte, un produit d'investissement, un vendeur, une société ou un particulier. Les chiffres ci-dessous reflètent le nombre de jours nécessaires pour achever les recherches, l'analyse et la réponse aux plaintes écrites soumises à la CVMO.



Plaintes les plus courantes adressées à la CVMO

Représentent 71 % du total des plaintes

Exercice	2006-07
Poursuites, audiences et enquêtes*	195
Problèmes liés au service à la clientèle**	178
Questions liées aux émetteurs assujettis	159
Escroqueries et fraudes présumées	124
Délit ou opération d'initié présumés	120

* Questions liées aux poursuites, aux audiences et aux enquêtes administratives, y compris les plaintes concernant des répondants individuels, les règlements ou les sociétés faisant l'objet d'une enquête.

** Questions liées au service des marchés financiers, tels que les niveaux des droits, les temps de réponse, les virements de compte, etc.

Demandes les plus courantes adressées à la CVMO

Représentent 73 % du total des demandes

Exercice	2006-07
Demandes et questions d'ordre général	14 123
Demandes des inscrits et des investisseurs	3 125
Demandes des initiés et des émetteurs	2 742
Questions liées aux émetteurs assujettis	2 053
Escroqueries et fraudes présumées	1 875

Cap sur l'avenir

La CVMO participera à la deuxième Assemblée des investisseurs le 24 octobre 2007. L'événement, qui se tiendra au Palais des congrès du Toronto métropolitain, représente une occasion pour les investisseurs de s'adresser directement à la CVMO, à l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement. Ces quatre organismes ont organisé conjointement la première Assemblée des investisseurs en 2005.

Lorsqu'une personne appelle l'InfoCentre avec des questions au sujet de possibilités d'investissement, le personnel profite de l'occasion pour l'aider à mieux comprendre :

1. ce que sont ses objectifs d'investissement ;
2. avec qui elle fait affaires ;
3. dans quel investissement elle s'engage ;
4. où se tourner pour obtenir de l'aide si nécessaire.

Aide aux épargnants

Le personnel proposera de vérifier l'état de l'inscription d'un conseiller en investissement, et de rechercher les caractéristiques du produit d'investissement qui sont susceptibles de soulever des inquiétudes. Il aidera également le public à comprendre le rôle important qu'un conseiller peut jouer dans l'aide apportée aux épargnants. Cependant, le personnel de la CVMO ne recommandera pas d'investissement ni n'offrira de conseils lors de ses contacts avec le public. (Pour les renseignements concernant les plaintes et les demandes de renseignements les plus courantes, voir les tableaux à gauche.)

Culture de vulgarisation

Dans ses communications aux investisseurs, la CVMO utilise de plus en plus un langage clair et simple. Un rédacteur de vulgarisation encadre la transition vers une culture de langage clair et simple, et apporte un soutien de rédaction et de consultation aux directions de la CVMO pour les projets clés et les documents importants. Plus de 300 employés ont reçu une formation de vulgarisation. Toutes les brochures à l'usage du consommateur, y compris celle intitulée *Dépôt d'une plainte*, ont été réécrites en langage clair et simple, en anglais comme en français, afin de les rendre plus compréhensibles.

La CVMO participe à un projet conjoint qui vise à incorporer les principes de la vulgarisation dans la mise au point d'un nouveau régime d'information au point de vente pour les fonds mutuels et les fonds distincts. Le personnel de la CVMO a collaboré avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les organismes de réglementation des assurances pour développer un prototype de document d'information au point de vente de deux pages, qui contient les renseignements clés au sujet du produit, des frais d'acquisition et des droits. Ce document aiderait les investisseurs à prendre des décisions éclairées en leur fournissant les renseignements pertinents dans un format facile à comprendre. Les organismes de réglementation sont censés publier leurs propositions en 2007.

« Aider les épargnants à être traités équitablement est une priorité absolue de la CVMO », a déclaré le président de la CVMO David Wilson dans son discours lors du Dialogue avec la CVMO le 10 novembre 2006. « Nous avons bien commencé, mais il reste du travail. »



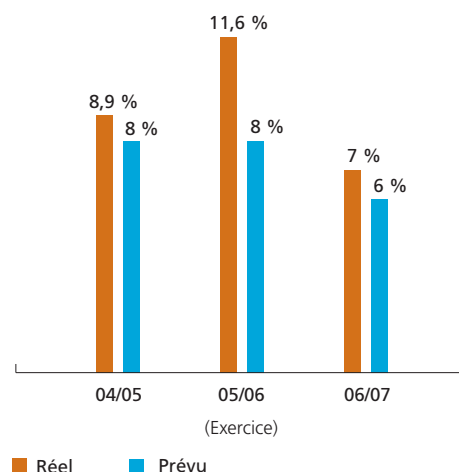
La CVMO a ajouté une page intitulée « Reconnaître les fraudes et les escroqueries » à son site Web pour aider les investisseurs à localiser la documentation au sujet de l'investisseur vigilant et des alertes. Le rapport de suivi de l'Assemblée des investisseurs est également disponible sur www.osc.gov.on.ca.

Notre fonctionnement

Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable

La CVMO est chargée de gérer et d'appliquer les lois qui régissent les marchés financiers de l'Ontario, et de protéger les investisseurs tel que décrit dans la *Loi sur les valeurs mobilières* et dans la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. L'un des principes figurant dans ces lois stipule qu'une réglementation efficace et souple des valeurs mobilières nécessite une gestion et une application de la loi opportunes, ouvertes et efficaces par la commission. En prenant ce principe comme base, nous nous efforçons d'être responsables de nos actions et d'utiliser nos ressources au mieux, notamment notre personnel, notre technologie et nos recherches.

Taux de rotation du personnel



Expertise légale et comptable :

22 % de notre personnel est composé d'avocats

16 % est composé de comptables

Travail avec les intervenants

L'objectif de la CMVO est de fonctionner de manière efficace, efficiente et transparente avec tous les intervenants : les investisseurs, les sociétés ouvertes, les courtiers en valeurs mobilières, les organismes d'autoréglementation et les bourses, entre autres. La CVMO respecte les mêmes normes que celles qu'elle prône à ses intervenants en établissant des politiques et des pratiques auxquelles tous les commissaires doivent adhérer. Nous attendons des commissaires et des employés de la CVMO qu'ils appliquent en tout temps des normes supérieures de conduite et d'intégrité personnelle, qu'ils traitent honnêtement et franchement avec tous les intervenants et qu'ils respectent toutes les lois et les réglementations. Chaque année, chaque commissaire et chaque employé doit attester de son respect du Code de conduite et du règlement administratif n° 2 de la CMVO, et doit tout au long de l'année identifier et faire part de tout conflit, réel ou perçu.

Information complète et opportune

De plus, la CVMO s'efforce de présenter une information complète et opportune de ses activités et de ses résultats d'exploitation de manière conforme aux meilleures pratiques des secteurs privés et publics. Par exemple, la déclaration de responsabilité de la direction relativement aux états financiers dans le présent rapport annuel a été mise à jour pour respecter les exigences de la Norme multilatérale 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Cette déclaration est désormais signée par le président, le PGD et le directeur des Services généraux, et exprime la convenance de l'objectif de la CVMO en ce qui concerne les contrôles internes de l'information financière.

Analyse coûts-avantages

La CVMO doit comparer les coûts de la conformité et d'autres impacts potentiels sur la proposition de réglementation avec les bénéfices anticipés, comme il est prévu en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. Cela contribue à faire en sorte que les interventions réglementaires apportent l'avantage désiré et que le coût y soit proportionnel. La Direction de l'analyse économique, de la stratégie et de la planification de projet apporte son soutien et procède aux analyses coûts-avantages des initiatives de projet et de politique pour évaluer et chiffrer l'impact potentiel des solutions de rechange réglementaires. En 2006-2007, la CVMO a procédé à d'importantes analyses coûts-bénéfices au sujet de la Norme canadienne 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et de la recherche au moyen des courtages et des amendements à la proposition de la formule 51-102F6 sur la déclaration de rémunération de la haute direction. Les deux analyses sont disponibles sur le site Web de la CVMO (www.osc.gov.on.ca).

Notre capital intellectuel

Les employés de la CVMO représentent le meilleur atout de l'organisme. Attirer le bon personnel doté de l'expérience, des compétences et de l'attitude adéquates est un facteur essentiel des efforts de la CVMO en vue de faire face aux défis en matière de réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Les employés de la CVMO représentent une mine de connaissances et d'expérience, et possèdent divers bagages spécialisés, notamment dans le domaine de la loi sur les valeurs mobilières et du contentieux. De nombreux autres membres du personnel détiennent des titres professionnels ou des qualifications similaires dans des domaines tels que la comptabilité, l'économie, la géologie, l'analyse financière et les enquêtes légales. Chaque trimestre, la gestion rend compte au conseil d'administration en ce qui concerne les niveaux de dotation et de rotation du personnel. Les politiques de la CVMO en matière d'attraction et de fidélisation du personnel sont également passées en revue dans le cadre de ses procédures de vérification interne continue, qui sont surveillées par le Comité des finances et de la vérification de la commission.

Divulgaration des salaires publics

En 2006-2007, le conseil d'administration a élargi le mandat de son Comité de la compensation pour y intégrer les questions de ressources humaines. Le Comité des ressources humaines et de la compensation assiste le conseil d'administration dans ses responsabilités de gouvernance et de réglementation relativement aux politiques de rémunération de la haute direction, aux régimes de pension de la haute direction, aux politiques et procédures des ressources humaines et à celles d'information éthique. De plus, selon les exigences provinciales d'information en matière de salaires publics, la rémunération de tous les employés de la CVMO gagnant 100 000 \$ ou plus par année civile est affichée chaque année sur le site Web du Ministère des finances du gouvernement de l'Ontario (www.fin.gov.on.ca).

Les ressources humaines constitueront un point de mire important en 2007-2008, car la CVMO continue de mettre au point son plan stratégique de RH pour contribuer à s'acquitter de son mandat et pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique quinquennal de la commission. Le plan stratégique de RH traitera d'initiatives concernant la planification de la relève, la formation, le développement du leadership et les politiques en matière de rémunération.

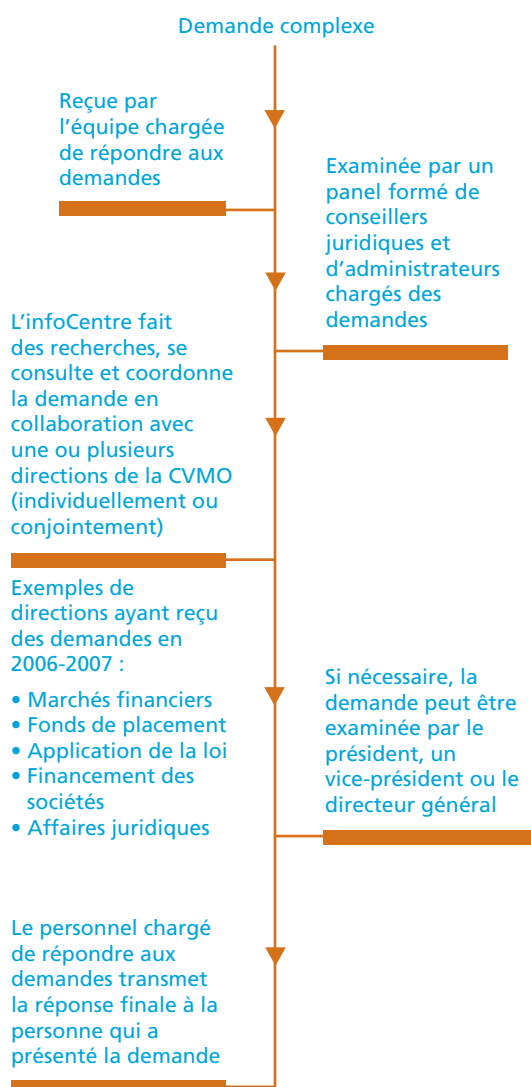
Amélioration de la technologie

Pour renforcer l'efficacité de ses opérations, la CVMO s'engage à se maintenir à jour dans les domaines des avancements technologiques et à utiliser les nouveaux outils de manière efficace. Ces outils permettent au personnel de communiquer plus efficacement avec les intervenants, de contribuer à simplifier les pratiques commerciales, de renforcer la coopération entre les directions et, lorsque c'est approprié, de maintenir les opérations alignées sur les meilleures pratiques internationales.

La CVMO mise sur la technologie pour améliorer en permanence l'efficacité et l'efficacéité de ses opérations de manière rentable. En 2006-2007, un des objectifs consistait à acquérir et à mettre

Façon dont la CVMO traite les demandes de renseignements

Les demandes de renseignements et les plaintes sont reçues par l'InfoCentre. La plupart d'entre elles sont traitées par le personnel chargé de répondre aux demandes, cependant, il se peut que les demandes complexes nécessitent l'intervention des autres directions ou de la haute direction de la CVMO. Le diagramme suivant illustre le processus potentiel suivi pour répondre à une telle demande.



www Pour de plus amples détails au sujet des demandes de renseignements et des plaintes, voir les tableaux à la page 19.

Le personnel de la CVMO chargé des communications avec les investisseurs a rendu visite à **41** communautés de l'Ontario par l'entremise de séminaires et de salons professionnels en 2006-07.

La cote de qualité du service téléphonique de l'InfoCentre s'élevait à **80 %** de la cible en 2006-07

Cap sur l'avenir

- Nous développerons davantage d'expertise et de rigueur dans la conduite des analyses coûts-bénéfices, afin de renforcer la mise au point d'une réglementation rentable sans compromettre la protection des investisseurs.
- Nous mettrons à jour le plan stratégique de technologie d'information de la CVMO, pour répondre aux besoins technologiques de la commission et de ses intervenants.
- Nous effectuerons le cinquième sondage bisannuel sur la satisfaction des intervenants de la CVMO en 2007-2008.

en œuvre une technologie améliorée pour aider la Direction de l'application de la loi à contrôler et à analyser les documents dans les formats papier et électroniques. L'initiative est bien engagée et sera mise en œuvre au cours de l'exercice 2007-2008. En outre, la CVMO a développé des outils de déroulement du travail pour améliorer l'efficacité et la constance de ses opérations quotidiennes et pour partager les connaissances acquises.

Engager nos participants

Les intervenants de la CVMO forment un groupe diversifié et ont différentes attentes. Pour mieux comprendre leurs préoccupations, le personnel de la CVMO consulte le secteur et le public lors de l'élaboration de certaines règles et de certaines politiques. Les intervenants et le public ont l'occasion de commenter les règles et les politiques proposées, et les organismes de réglementation prennent leurs commentaires en compte dans la préparation des règles définitives ou dans l'évaluation des exigences potentielles pour le marché. Tous les commentaires sont publiés sur le site Web de la CVMO (www.osc.gov.on.ca).

La CVMO possède 13 comités consultatifs pour se concerter avec les participants au marché et d'autres organismes au sujet des problèmes clés en matière de réglementation, tels que l'information continue, la gouvernance des fonds, la protection des investisseurs, l'inscription et les PME. Ces comités discutent d'un vaste éventail de questions concernant les initiatives réglementaires visant à améliorer la compréhension de la CVMO des effets particuliers d'une police sur les participants au marché, ainsi que les inquiétudes et les problèmes surgissant pour ces groupes.

Commentaires critiques des intervenants

Il est essentiel, pour améliorer l'efficacité de nos opérations, d'obtenir les commentaires critiques des intervenants au sujet de la qualité du travail de la CVMO. En 2005-2006, la CVMO a effectué son étude biennale de la satisfaction des intervenants, qui évalue la qualité de son service. La commission effectuera une autre étude au cours de l'exercice 2007-2008. Bien que les résultats se situent en dessus de la moyenne dans la plupart des catégories, l'étude 2005-2006 a désigné l'InfoCentre comme étant un domaine obtenant des cotes de qualité plus faibles que prévu. La CVMO a mandaté des groupes de discussion en profondeur formés d'émetteurs assujettis, d'inscrits, d'épargnants et d'employés de l'InfoCentre pour mieux comprendre ces résultats. Nous continuerons de rechercher les commentaires des intervenants au sujet du service fourni par l'InfoCentre, et nous travaillerons en vue d'améliorer notre performance par rapport aux cibles internes de qualité du service en 2007-2008.

La manière dont nous travaillons avec les intervenants et notre fonctionnement interne sont d'importance capitale pour nous acquiescer des exigences de notre mandat. Nous atteignons cet objectif en nous efforçant de répondre aux attentes des intervenants et en nous assurant que les opérations de la CVMO sont responsables, souples et efficaces dans la réglementation des marchés financiers.

 Les objectifs et la liste des membres de chaque comité consultatif de la CVMO sont disponibles sur www.osc.gov.on.ca.

Message de la directrice générale

La CVMO a fait des progrès considérables pour l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de ses opérations au cours de l'exercice 2006-2007. En sa qualité d'organisme de réglementation, la CVMO s'efforce d'être souple et responsable dans ses activités, afin de répondre aux besoins des intervenants.

Nous nous sommes engagés envers les intervenants et les participants au marché en Ontario en faveur de l'excellence opérationnelle. À cet égard, la CVMO doit démontrer sa responsabilité et son efficacité financières, elle doit maintenir des contrôles internes de haute qualité, communiquer efficacement avec les intervenants et favoriser un lieu de travail positif et éthique. De plus, être un organisme de réglementation responsable demande un effort continu pour faire en sorte que nos ressources, notamment nos employés, soient mises à profit aussi efficacement que possible.

L'atteinte de l'excellence opérationnelle nécessite également le professionnalisme de notre personnel. Au cours de ma première année en qualité de directrice générale et de chef des services administratifs, j'ai été témoin des fantastiques contributions apportées par le personnel dans tous les aspects de l'organisation. Ces accomplissements découlent d'un effort collectif pour s'acquitter du mandat de la commission.

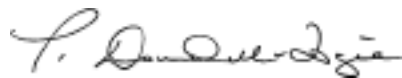
Cet effort collectif a produit d'impressionnants résultats. Le personnel de la CVMO a collaboré efficacement à l'interne et avec d'autres organismes de réglementation, en particulier avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et les organismes d'autoréglementation. Le présent rapport annuel met en lumière de nombreuses étapes franchies grâce à la coopération de la CVMO, des ACVM et des organismes d'autoréglementation.

Le perfectionnement continu de la structure organisationnelle de la CVMO est un autre élément essentiel de nos progrès vers nos objectifs. L'exercice 2006-2007 a vu la création de deux nouvelles directions (voir le tableau à la page 25). Le Bureau des Affaires nationales et internationales coordonne nos relations avec les gouvernements et les autres organismes de réglementation. La Direction de l'analyse économique, de la stratégie et de la planification de projet est chargée de la planification stratégique et opérationnelle. En 2007, la commission prévoit également de partager la Direction des marchés financiers en deux directions : l'une s'occupant de la réglementation des marchés, l'autre des inscriptions et de la conformité. Grâce à ces changements, la CVMO est désormais en position de mieux faire face aux nombreux défis liés à la réglementation des marchés financiers.

Les besoins de nos intervenants évoluent constamment. Le dynamisme du marché crée toujours de nouveaux défis pour les organismes de réglementation. Nous avons franchi des étapes importantes dans nos efforts pour offrir une réglementation active et responsable des marchés financiers de l'Ontario, mais il reste du travail à faire au cours de l'année prochaine.

Je désire exprimer mes remerciements à notre personnel pour leur travail acharné et leur engagement. Je me réjouis de collaborer avec le président David Wilson, les vice-présidents Larry Ritchie et Jim Turner, l'équipe de la haute direction et le personnel pour faire face aux défis de demain.

Avec mes salutations distinguées,



Peggy Dowdall-Logie

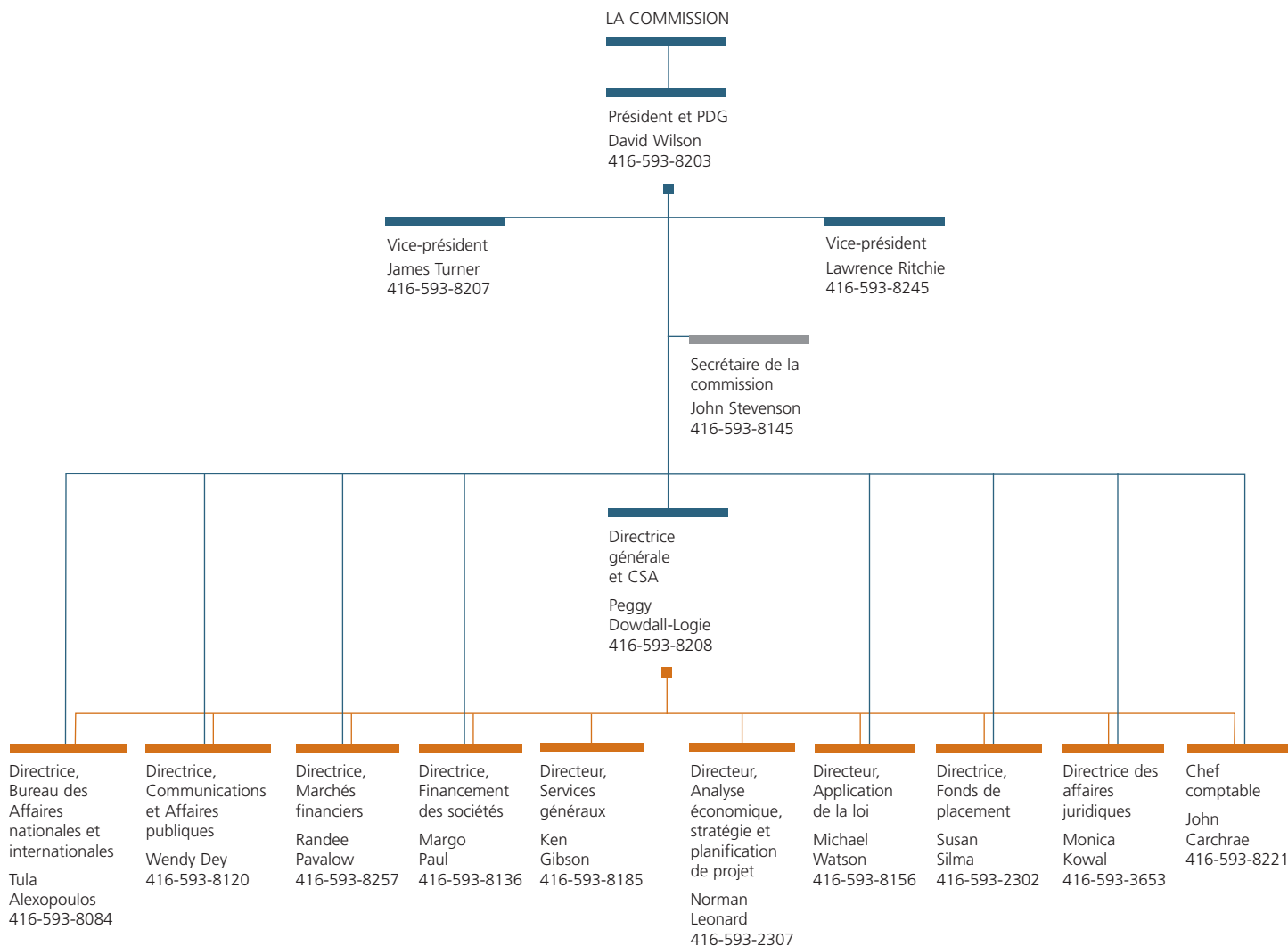
Directrice générale et chef des services administratifs de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario



« La CVMO doit démontrer sa responsabilité et son efficacité financières, elle doit maintenir des contrôles internes de haute qualité, communiquer efficacement avec les intervenants et favoriser un milieu de travail positif et éthique. »

Peggy Dowdall-Logie, directrice générale

Organigramme



- Les responsabilités et les responsabilisations en ce qui concerne ce dont il faut aviser le président comportent les décisions stratégiques, l'élaboration des politiques, l'évaluation et la mise en route des cas relatifs à l'application de la loi et l'orientation stratégique.
- Les responsabilités et les responsabilisations en ce qui concerne ce dont il faut aviser le directeur général comprennent la mise en œuvre des politiques, la mise à exécution des cas relatifs à l'application de la loi, la mise en route et l'exécution des projets et toutes les questions opérationnelles.

La haute direction



Randee Pavalow
Directrice, Marchés
financiers

Marchés financiers

La Direction des marchés financiers gère le cadre de réglementation des intermédiaires, des marchés et des organismes d'autoréglementation. Son équipe de la réglementation des sociétés et particuliers inscrits établit les exigences à respecter pour faire le commerce des valeurs ou agir à titre de conseillers en valeurs en Ontario. L'équipe de la Conformité surveille les gestionnaires de fonds, les conseillers et les participants au marché pour s'assurer qu'ils se conforment aux règlements régissant les valeurs mobilières. L'équipe de la Réglementation des marchés surveille les bourses, les autres marchés, les agences de compensation et de dépôt ainsi que les organismes d'autoréglementation.



Margo Paul
Directrice, Financement
des sociétés

Financement des sociétés

La Direction du financement des sociétés est responsable de l'administration de la réglementation des sociétés ouvertes et dirige les initiatives stratégiques relatives aux émetteurs. Le personnel assure la surveillance des offres publiques de valeurs mobilières en étudiant les prospectus, et l'information que divulguent en permanence les émetteurs assujettis en analysant leurs documents d'information continue. La direction veille aussi au respect des lois sur les valeurs mobilières lors des offres publiques d'achat, des fusions et des acquisitions.



Susan Silma
Directrice, Fonds de
placement

Fonds de placement

La Direction des fonds de placement gère la réglementation des fonds de placement, dont les fonds mutuels, les fonds cotés en bourse, les fonds d'investissement de travailleurs, les produits structurés et les programmes de bourses d'étude. La direction examine les exigences d'information pour évaluer la conformité et identifier les questions stratégiques émergentes. Le personnel détermine les cas d'exemption aux règles, et met au point de nouvelles règles et de nouvelles politiques pour s'adapter à l'évolution du secteur des fonds d'investissement.



Michael Watson
Directeur, Application
de la loi

Application de la loi

La Direction de l'application de la loi est chargée du respect de la réglementation ontarienne des valeurs mobilières en la faisant appliquer équitablement et efficacement. L'équipe de la Surveillance et celle de l'Évaluation des cas rassemblent et évaluent des informations et réfèrent les affaires appropriées à l'équipe des Enquêtes. Les enquêtes d'application de la loi sont effectuées avec les conseils juridiques du Contentieux. L'équipe du Contentieux analyse les éléments de preuve et, le cas échéant, intente des poursuites et y président.



Wendy Dey
Directrice,
Communications et
affaires publiques

Communications et Affaires publiques

La Direction des communications donne des conseils stratégiques en matière de communication au bureau du président et aux directions de la commission, et fait en sorte que tous les intervenants de la commission soient au courant des activités et des orientations générales de cette dernière. Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction des communications s'occupe des relations avec les médias, des discours des cadres supérieurs, des communications aux investisseurs, des demandes et des plaintes du public, des publications, des événements importants et du site Web de la CVMO.



Monica Kowal
Directrice des
affaires juridiques

Bureau de la directrice des affaires juridiques

Le Bureau de la directrice des affaires juridiques est le centre des ressources juridiques et politiques de la CVMO. Il prodigue des conseils juridiques et stratégiques spécialisés au comité exécutif, aux commissaires et au personnel de la CVMO. Le bureau se concentre particulièrement sur la réforme législative et réglementaire, et sur la base juridique et la responsabilité de la commission.

Bureau du chef comptable

Le Bureau du chef comptable conseille le président, la commission, le personnel et les participants au marché sur des questions portant sur l'information financière, les vérifications et sur d'autres questions d'orientation connexes. Il est aussi responsable de la surveillance des relations de la commission avec les experts-comptables, les organismes de normalisation (comptabilité et vérification) nationaux et internationaux et le conseil d'administration du Conseil canadien sur la reddition de comptes.



John Carchrae
Chef comptable

Services généraux

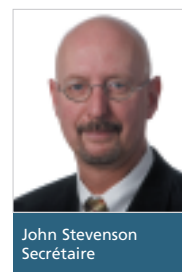
La Direction des services généraux établit et maintient les systèmes généraux et l'infrastructure interne dont a besoin le personnel de la CVMO pour travailler avec efficacité et efficience. Dans le cadre de ses responsabilités, elle s'occupe des ressources humaines, des technologies de l'information, des finances et de la comptabilité, de la préparation des rapports au conseil d'administration, de la gestion du savoir, des dossiers, de la bibliothèque de la commission et des services administratifs.



Ken Gibson
Directeur, Services
généraux

Bureau du secrétaire

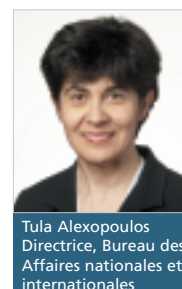
Sous la direction du président, le Bureau du secrétaire de la commission est responsable de la conduite juste, impartiale et efficace des séances administratives, des examens et des appels de la commission. Il fournit des services généraux de secrétariat au conseil d'administration de la commission et administre les requêtes concernant la présentation des observations.



John Stevenson
Secrétaire

Bureau des Affaires nationales et internationales

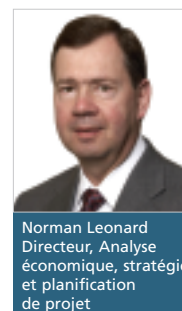
Le Bureau des Affaires nationales et internationales soutient la commission et le personnel de la haute direction dans ses opérations avec les gouvernements et les organismes de réglementation, au Canada comme à l'étranger. Il développe et renforce les relations avec les gouvernements et les autres organismes de réglementation, et offre des conseils stratégiques, la coordination de la réglementation et le soutien stratégique de certaines initiatives de réforme réglementaire.



Tula Alexopoulos
Directrice, Bureau des
Affaires nationales et
internationales

Analyse économique, stratégie et planification de projet

La Direction de l'analyse économique, de la stratégie et de la planification de projet est chargée d'assurer l'alignement des initiatives et des objectifs de planification opérationnelle avec les objectifs stratégiques de la commission. La direction regroupe les fonctions de bureau du chef économiste, du bureau des politiques et des projets, du bureau des systèmes des ACVM et du bureau de la planification opérationnelle et stratégique.



Norman Leonard
Directeur, Analyse
économique, stratégie
et planification
de projet



Lire l'Énoncé de priorités 2007-2008 de la CVMO pour davantage de détails au sujet des initiatives clés.
Le document (en anglais) est affiché sur le site www.osc.gov.on.ca.

Renseignements

Site Web de la CVMO

www.osc.gov.on.ca

Le site Web de la CVMO s'adresse aux consommateurs, aux courtiers, aux conseillers et aux sociétés ouvertes. On y trouve des rubriques spéciales sur la structure de gouvernance de la commission, les politiques et la réglementation, l'application de la loi, la réglementation des marchés, les fonds d'investissement et les relations internationales. Y sont aussi affichés des communiqués, des discours et un choix de formulaires fréquemment utilisés. On peut consulter le présent rapport annuel en allant à la page d'accueil et en cliquant sur « Publications en ligne ».

Bulletin de la CVMO www.oscbulletin.carswell.com

Le bulletin de la CVMO recense officiellement les activités de la CVMO, dont les ordonnances et les décisions, les motifs des décisions, les communiqués et autres avis publics, les demandes de commentaires, les approbations des règles et des règlements canadiens, ainsi que les avis d'amendements législatifs proposés et finals. Le bulletin est publié toutes les semaines sur le site Web de la CVMO et est également imprimé sur papier par Thomson Carswell au nom de la CVMO.

Thomson Carswell en publie la version imprimée, qu'il garde dans des archives accessibles sur securities.pro, un service d'abonnement Internet. Pour de plus amples renseignements, contacter Carswell au 416-609-3800 ou au numéro sans frais 1-800-387-5164 (au Canada et aux États-Unis), ou par courriel à carswell.customerrelations@thomson.com.

Fonds pour l'éducation des investisseurs

www.investorED.ca

Le Fonds pour l'éducation des investisseurs offre des ressources et des outils d'information fiables et objectifs aux investisseurs et à d'autres particuliers par l'intermédiaire du site www.investorED.ca, et offre aux étudiants et aux enseignants des outils pour améliorer leurs connaissances financières par le programme pédagogique « Taking Stock In Your Future ». Il collabore également avec les communautés en aidant financièrement des organismes à but non lucratif et communautaires à fonder des projets de connaissances financières. Le Fonds pour l'éducation des investisseurs, qui a été établi par la CVMO, est financé grâce aux fonds dérivés des règlements découlant de l'application de la loi. Le fonds est indépendant et a son propre conseil d'administration.

« Protéger les investisseurs est réellement le travail le plus important des organismes de réglementation des valeurs mobilières dans le monde entier. La santé permanente des marchés financiers dépend de la bonne volonté des gens à investir des capitaux de risque. »

David Wilson, président de la CVMO

L'InfoCentre de la CVMO répond aux personnes qui le contactent par courriel ou par téléphone, et procède à l'étude initiale des plaintes écrites contre les inscrits et contre les sociétés ouvertes.

L'InfoCentre est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. Ses coordonnées sont les suivantes :

Téléphone : 416-593-8314
(région de Toronto)
1-877-785-1555
(numéro sans frais)

Télécopieur : 416-593-8122

Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca

Courrier : Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest,
bureau 1903
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Vous pouvez présenter une plainte au moyen du formulaire en ligne que vous trouverez dans la rubrique « Renseignements pour les consommateurs » à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Pour envoyer des indications concernant d'éventuelles violations du droit ontarien des valeurs mobilières, veuillez faire usage du formulaire trouvé sur : (www.osc.gov.on.ca/Tips/tips_form.jsp).

Rapport de gestion États financiers

Rapport de gestion

(Daté du 9 mai 2007)

Les états financiers présentent les résultats de la CVMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, avec l'état comparatif de 2006 et les notes afférentes. À moins d'une indication contraire, la référence aux années, par exemple à l'année 2007, se rapporte aux années fiscales de la CVMO se terminant au 31 mars. Les commentaires suivants analysent les facteurs qui ont affecté les activités de la CVMO en 2007, ainsi que les facteurs qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir un impact sur ses activités et ses résultats financiers futurs.

Le présent document doit être consulté conjointement avec les états financiers. Certains états financiers compris dans le présent rapport annuel sont prospectifs, et sujets à d'importants risques et incertitudes. Il est possible que les résultats ou les événements prévus dans les présents états financiers diffèrent sensiblement des résultats ou des événements réels. Les facteurs qui peuvent engendrer une divergence des résultats ou des événements par rapport aux prévisions actuelles sont décrits dans la rubrique des risques et des incertitudes. Les lecteurs sont avisés du fait que certaines hypothèses, bien qu'elles soient raisonnables au moment de leur publication, ne représentent pas des garanties de rendement futur.

Aperçu

La CVMO est une société sans capital-actions. La CVMO fonctionne en tant qu'organisme de réglementation indépendant et en tant que tribunal administratif responsable de la surveillance des marchés des valeurs mobilières de l'Ontario. En tant que société de la Couronne, la CVMO est exonérée de l'impôt sur le revenu. Les activités de la CVMO sont financées par les droits qui lui sont versés par les participants au marché des valeurs mobilières. La rémunération des employés et les charges locatives représentent 81,7 % (81,1 % en 2006) des dépenses de la CVMO.

Contrôle interne de l'information financière

La CVMO est persuadée qu'il faut que ses propres pratiques de gouvernance soient solides, transparentes et, s'il y a lieu, conformes aux pratiques d'excellence qu'elle prône auprès des sociétés ouvertes. Ayant reconnu l'importance d'une information financière fiable, transparente et de haute qualité, le Comité des finances et de la vérification et la direction ont décidé de mettre en œuvre les dispositions sur l'information des émetteurs de la Norme multilatérale 52-109 en ce qui concerne le contrôle interne de l'information financière (CIIF). Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une occasion pour la CVMO de démontrer son leadership et de contribuer au développement des pratiques d'excellence en matière d'information.

Cela a mené à un processus de recherche et de planification, d'identification des zones à risque, d'examen et de documentation des contrôles et d'identification des domaines nécessitant une amélioration. Ce processus a impliqué le personnel et la direction de la CVMO, ainsi que l'aide de ressources externes.

La déclaration de responsabilité de la direction relativement aux états financiers intégrée au rapport annuel de l'année passée a été révisée et développée afin d'inclure l'attestation appropriée. De plus, nous mettons en œuvre certaines améliorations dans les domaines du contrôle interne où nous exerçons déjà un contrôle correctif, tels qu'identifiés dans notre examen :

- notre conception ne comprenait pas d'évaluation formelle des risques de fraude. La CVMO est convaincue qu'elle possède un solide système général de contrôle interne et qu'elle maintient une fonction de vérification interne prise en charge par un prestataire externe, qui évalue les facteurs de risque généraux auxquels la CVMO est confrontée et qui s'en occupe, et qui est responsable devant le Comité des finances et de la vérification; la commission ne s'est cependant pas concentrée de manière particulière sur le risque de fraude. Cette lacune sera comblée au cours de l'année prochaine ;
- la CVMO soutient fortement la valeur qu'offre une procédure de « dénonciation » dans le cadre de l'environnement du contrôle interne. Nous avons retardé la mise en œuvre d'une procédure de dénonciation à la CVMO compte tenu de l'entrée en vigueur anticipée de la nouvelle *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et du désir d'aligner nos procédures sur les dispositions de cette initiative. Entre autres choses, la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* établit un procédé qui permet aux fonctionnaires, y compris aux employés de la CVMO, de faire part des actes répréhensibles commis dans la fonction publique et d'être protégés des représailles ;

- la direction réattribue les tâches parmi le personnel afin d'atteindre une bonne répartition des tâches dans le service des finances de la CVMO et dans ses secteurs de systèmes d'information financière ;
- la direction met en œuvre des changements dans le domaine de l'accès aux tâches et de la redistribution des fonctions pour atteindre le niveau de contrôle désiré sur l'accès à certains systèmes, à certains dossiers et à certains actifs.

Les droits perçus par la CVMO

Le barème des droits perçus par la CVMO est conçu pour générer des droits qui correspondent aux frais encourus par la commission pour la prestation de services aux participants au marché. Depuis le 1^{er} avril 2003, la CVMO établit un barème des droits tous les trois ans, le plus récent datant du 1^{er} avril 2006. Le barème des droits est ajusté pour compenser les déficits ou les excédents accumulés. L'excédent prévu au 31 mars 2006 a servi à établir une réduction des droits de participation pour le nouveau barème de tarification entré en vigueur le 1^{er} avril 2006. Le barème des droits nécessite le versement de « droits d'activité » et de « droits de participation ».

Les *droits d'activité* visent à couvrir le coût direct des ressources en personnel que la commission engage pour assurer la prestation de certains services à la demande des participants au marché. Ces droits ne sont exigés que pour un nombre restreint d'activités. La CVMO applique un taux uniforme qui se fonde sur le prix moyen que lui coûte la prestation du service.

Les montants des *droits de participation* sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile et peu commode d'attribuer à des activités ou à des entités individuelles et qui visent à refléter le niveau d'utilisation des marchés financiers de l'Ontario par le participant au marché. Les droits de participation se fondent sur un régime différentiel. Les droits des émetteurs sont calculés en fonction du capital ; ceux des inscrits le sont en fonction de leur revenu. Au fur et à mesure de la croissance d'un participant au marché, son échelon dans le barème de tarification change et des droits de plus en plus élevés s'appliquent. L'intervalle entre chaque échelon est conçu pour minimiser les changements d'un échelon à l'autre au fil des fluctuations du marché, et réduire ainsi la volatilité des revenus de la CVMO due aux flottements positifs ou négatifs du marché.

Au fur et à mesure que nous acquérons de l'expérience au sujet de la structure des droits, nous nous sommes rendu compte que cette dernière correspondait plus étroitement que prévu aux niveaux d'activité du marché. En 2007, les droits de participation ont crû au même titre que les marchés financiers, et se sont chiffrés à 9 millions de dollars de plus que prévu au budget. Il s'agissait là du facteur clé qui a permis à la CVMO de générer un excédent de 1,8 million de dollars, au lieu du déficit prévu de 12,2 millions. Au cours du prochain exercice, nous prévoyons de réévaluer le barème de tarification pour déterminer les changements nécessaires afin d'atteindre nos objectifs de revenus stables pour la CVMO et d'équité pour les participants au marché, ainsi que pour faire correspondre nos recettes et nos dépenses.

La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la commission doit remettre au Trésor tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Le ministre a confirmé que la CVMO n'est plus tenue de verser ses excédents, sous réserve que celle-ci convienne de conditions adéquates avec le ministère. Selon les mentions précédentes, la CVMO a pris l'engagement d'établir son barème de tarification tous les trois ans et de tenir compte des excédents accumulés lorsqu'elle fixe les droits de la période suivante. Les excédents accumulés, soit précédemment soit à l'avenir, ou la réserve de la CVMO serviront à régler tout déficit.

Analyse des résultats de fonctionnement

Nous gérons activement nos dépenses :

- En préparant un budget annuel approuvé par le conseil d'administration ;
- En évaluant et en améliorant constamment l'efficacité de nos procédés ;
- En établissant des rapports de rendement réel par rapport au rendement prévu et en présentant au conseil d'administration des prévisions à l'année mises à jour chaque trimestre ;
- En exigeant l'approbation du conseil d'administration pour les dépenses ou les réaffectations imprévues importantes.

Résultats réels 2007 par rapport aux prévisions budgétaires 2007

(en milliers)	Résultats réels 2007	Prévisions budgétaires 2007
Recettes	71 067 \$	60 016 \$
Dépenses	69 304 \$	72 168 \$
Excédent des recettes sur les dépenses	1 763 \$	(12,152) \$

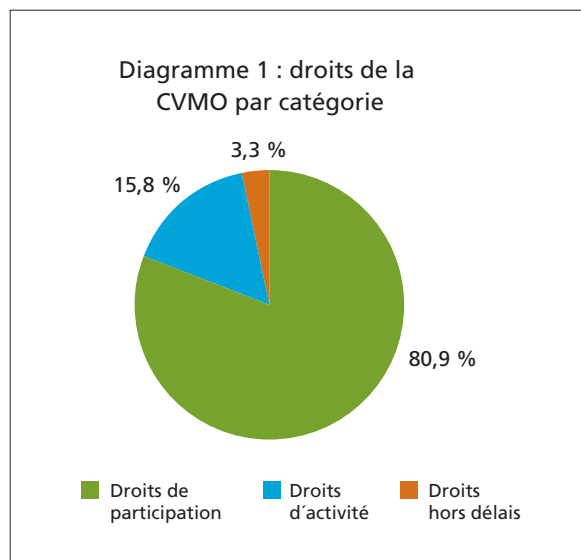
Notre budget prévoyait un déficit des recettes sur les dépenses de 12,2 millions de dollars en 2007. L'excédent réel se montait à 1,8 million de dollars. Les recettes ont surpassé de 11 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'excédents provenant des droits de participation (9 millions de \$), comme susmentionné, des frais hors délais (0,8 million de \$) et des revenus de placement (0,9 million de \$). Les dépenses reflétaient des coûts de rémunération du personnel, de charges locatives et de formation plus faibles que prévu (1,3 million de \$), ainsi que des dépenses en services professionnels moins élevées que prévu (0,7 million de \$).

Recettes

(en milliers)	Total des droits (en %)	Résultats réels 2007	Prévisions budgétaires 2007	Écart	Écart (en %)
Droits de participation	80,9	54 814 \$	45 823 \$	8 991 \$	19,6
Droits d'activité	15,8	10 732	10 486	246	2,3
Droits hors délais	3,3	2 238	1 400	838	59,9
Total des droits	100,0	67 784	57 709	10 075	17,5
Revenu de placement		3 140	2 207	933	42,3
Divers		143	100	43	43,0
Total des recettes		71 067 \$	60 016 \$	11 051 \$	18,4

Les *droits de participation* représentent la plus importante source de revenu (80,9 % des droits). L'écart entre les droits réellement perçus et les prévisions s'est chiffré à 9 millions de dollars. Les droits de participation des émetteurs ont dépassé de 4,7 millions de dollars ceux prévus. Comme nous l'avons mentionné auparavant, les marchés financiers soutenus ont généré une croissance de la capitalisation boursière des émetteurs plus élevée que prévu, ce qui a produit des recettes plus importantes. Les droits de participation des inscrits se sont montés à 4,3 millions de dollars de plus que prévu. Encore une fois, cette augmentation est due à une hausse des recettes des sociétés des inscrits, laquelle entraîne des droits de participation plus élevés.

Le diagramme 1 indique les sources de revenu de la CVMO :



Les *droits d'activité* ont représenté 15,8 % des recettes totales. Le volume des droits d'activité fluctue en fonction de la demande du marché pour nos services. Les droits d'activité des émetteurs se sont montés à 444 000 dollars de plus que prévu en raison des droits plus élevés qu'anticipé provenant des dépôts de prospectus provisoires et définitifs, des placements privés et des offres publiques d'achat. Le nombre plus faible que prévu de demandes de dispenses a en partie compensé ces augmentations. L'écart négatif entre les droits d'activité des inscrits et les prévisions s'est chiffré à 198 000 dollars en raison d'une baisse de l'activité des prospectus des fonds de placement.

Les *droits hors délais* ont représenté 3,3 % des droits. L'écart entre les droits réellement perçus et les prévisions s'est chiffré à 838 000 dollars, ou 60 %, un chiffre beaucoup plus important que prévu. Cet écart s'explique principalement en raison de dépôts hors délai des déclarations d'opérations d'initiés et des états financiers provisoires et annuels plus élevés que prévu (respectivement 520 000 \$ et 241 000 \$).

Le *revenu de placement* tiré des dépôts et d'autres placements a dépassé les prévisions de 42 %, soit 933 000 dollars. La hausse des taux d'intérêt et des soldes d'encaisse supérieurs aux prévisions expliquent cet écart positif. L'intérêt gagné sur les soldes d'encaisse a généré 1,9 million de dollars (926 000 \$ en 2006) à un taux d'intérêt inférieur de 1,75 % au taux préférentiel ou de 0,25 % inférieur aux acceptations bancaires. Le rendement des investissements dans des instruments à court et à moyen terme par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement s'est monté à 1,3 million de dollars (946 000 \$ en 2006). Le taux de rendement moyen de ces instruments a été de 3,92 % (2,96 % en 2006).

Les *droits divers* se sont chiffrés à 143 000 \$ par rapport aux 100 000 \$ prévus au budget.

Dépenses

(en milliers)	Résultats réels 2007	Prévisions budgétaires 2007	Écart (en %)	Résultats réels 2006	Résultats réels 2005	Résultats réels 2004
Salaires et avantages sociaux	51 508 \$	52 066 \$	1,1	48 871 \$	44 287 \$	40 147 \$
Administration	5 143	5 936	13,4	5 263	5 464	4 349
Charges locatives	5 104	5 533	7,8	4 570	4 037	3 973
Services professionnels	4 827	5 557	13,1	3 827	3 416	2 170
Amortissement	1 771	1 757	-0,8	2 329	3 267	3 233
Autre	951	1 319	27,9	963	1 158	1 099
Dépenses totales	69 304 \$	72 168 \$	4,0	65 823 \$	61 629 \$	54 971 \$

L'écart négatif des *salaires et des avantages sociaux* par rapport aux prévisions s'est monté à 558 000 \$, soit 1,1 % de moins que prévu au budget. Les postes à pourvoir et le retard pris pour les combler, ainsi que la décision de sous-traiter une partie du projet de modernisation du Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) plutôt que d'utiliser des ressources internes, ont permis de réaliser des économies.

Les *frais administratifs* se sont montés à 793 000 \$ ou 13,4 % de moins que prévu au budget. Les frais de la commission se sont élevés à 235 000 \$ de moins que prévu, malgré une augmentation du nombre de jours d'audience. Les coûts ont été moins élevés car le nombre d'audiences tenues présidées par moins de trois commissaires a augmenté. Certains postes de commissaires sont également restés vacants au cours de l'exercice. Le coût de la formation a enregistré une baisse de 29,8 %, soit 307 000 dollars, car il a fallu retarder les activités de formation prévues en raison d'autres priorités dans la charge de travail.

Les *charges locatives* ont subi une baisse de 429 000 \$ ou 7,8 % par rapport au budget, en raison d'une réduction des frais d'entretien et des coûts de fonctionnement et de retards dans le processus de location de bureaux pour l'équipe de projet du SEDI.

Les dépenses au titre des *services professionnels* ont été de 730 000 \$, soit 13,1 % plus faibles que celles prévues au budget. Les vérifications prévues en vertu de notre programme de vérification interne ont été ajournées, car nos efforts se sont tournés vers l'examen de nos risques et la mise au point d'un plan de vérification. Nous avons fait appel à des ressources internes pour divers autres projets, y compris pour le projet de réforme de l'inscription et pour les examens de documents d'information continue spécifiques au secteur. Les sommes réservées aux éventualités pour certaines initiatives des ACVM et pour les conseils juridiques d'experts externes n'ont pas été dépensées dans leur intégralité. Les frais de recrutement ont enregistré une hausse importante par rapport au budget en raison d'une plus grande utilisation de sociétés externes pour faire face aux demandes du marché pour certains emplois et d'une augmentation du recrutement du personnel de direction au cours de l'exercice. Les dépenses liées au projet de modernisation du SEDI dépassaient les prévisions en ce qui concerne les services professionnels, en raison de la décision de sous-traiter la gestion du projet de cette initiative plutôt que de faire appel à des ressources internes, comme mentionné plus haut. Il faut noter que, bien que la CVMO ait effectué les premiers travaux d'étude des exigences du nouveau système SEDI, les ACVM ont décidé de reporter leur décision d'exécution du projet jusqu'à la mise en place d'un plan stratégique de technologie d'information par les ACVM.

L'*amortissement* a correspondu aux prévisions budgétaires.

Les *autres charges* ont baissé de 27,9 % soit 368 000 \$, principalement en raison du report ou de l'ajournement de certains déplacements liés à l'OICV ou aux ACVM. Certains des déplacements prévus ont été remplacés par des conférences téléphoniques, et quelques réunions, qui auraient eu lieu à l'origine en dehors de la ville, ont été tenues à Toronto.

Résultats réels en 2007 par rapport aux résultats réels en 2006

(en milliers)	Résultats réels 2007	Résultats réels 2006
Recettes	71 067 \$	83 050 \$
Dépenses	69 304 \$	65,823 \$
Excédent des recettes sur les dépenses	1 763 \$	17 227 \$

Excédent des recettes par rapport aux dépenses

En 2007, l'excédent des recettes par rapport aux dépenses s'est chiffré à 1,8 million (17,2 millions en 2006), en baisse de 15,4 millions de dollars par rapport à 2006. Les recettes ont baissé en raison de la diminution des frais de participation et des frais d'activité, de 10,9 millions et de 1,4 million de dollars respectivement. Ces baisses ont reflété l'impact de notre nouveau barème de tarification. Elles étaient cependant plus faibles que prévu en raison de marchés financiers solides, tel que mentionné ci-dessus. La baisse des produits divers a compensé l'augmentation du revenu de placement. L'augmentation globale des dépenses se rapportait aux salaires et aux avantages sociaux du personnel, aux charges locatives ainsi qu'au recrutement. On trouvera une analyse plus détaillée des recettes et des dépenses plus loin dans le présent rapport.

Recettes

(en milliers)	Total des droits (en %)	Résultats réels 2007	Résultats réels 2006	Écart	Écart (en %)
Droits de participation	80,9	54 814 \$	65 759 \$	(10 945) \$	- 16,6
Droits d'activité	15,8	10 732	12 127	(1 395)	- 11,5
Droits hors délais	3,3	2 238	2 092	146	7,0
Total des droits	100,0	67 784 \$	79 978 \$	(12 194) \$	- 15,2
Revenu de placement		3 140	1 872	1 268	67,7
Divers		143	1 200	(1 057)	- 88,1
Total des recettes		71,067 \$	83 050 \$	(11 983) \$	- 14,4

Les recettes de l'exercice se sont chiffrées à 71,1 millions de dollars, en baisse de 12 millions par rapport à 2006. L'écart est lié à ce qui suit :

Les *droits de participation* des émetteurs se sont montés à 14 millions de dollars de moins que l'année précédente. Environ 80 % de cette baisse ont correspondu à la diminution du taux des frais de participation dans le nouveau barème tarifaire. Le restant s'explique par l'impact résiduel de la Norme canadienne 51-102 *sur les obligations d'information continue* qui a avancé les dates limites des dépôts. L'exercice 2005 était le premier à être entièrement soumis à cette règle, et de nombreux émetteurs ont manqué la date limite, ce qui a engendré des frais supplémentaires enregistrés dans l'exercice 2006. Les droits de participation des inscrits ont augmenté de 3 millions de dollars en raison d'une hausse générale du marché. Les changements survenus au barème de tarification n'ont pas eu d'incidence sur les recettes, car les trois échelons les plus bas (85 % des inscrits) ont subi une diminution alors que l'échelon supérieur connaissait une légère augmentation des frais.

Les *droits d'activité* ont enregistré une baisse de 1,4 million de dollars, principalement en raison de l'impact du nouveau barème de tarification.

Les *droits hors délais* se sont montés à 146 000 \$ ou 7 % de plus en raison de l'augmentation des recettes nettes provenant des dépôts hors délais au SEDI. Nous avons émis 8,5 % de factures de frais hors délais pour le SEDI en moins, générant une baisse des recettes de 124 000 \$. Nous avons cependant accordé 58,9 % de crédits en moins, ce qui a donné une augmentation globale des recettes nettes.

Les *droits divers* ont diminué en raison de l'effet net qu'ont eu les 964 000 dollars que CDS a rendu à la CVMO en 2006, somme qui représente le remboursement de la contribution faite par la CVMO à CDS pour améliorer le SEDI.

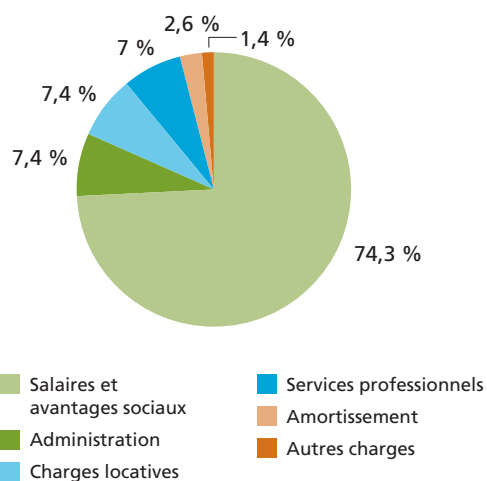
Le *revenu de placement* a été augmenté en raison de soldes d'encaisse et de taux d'intérêt élevés. Le taux de rendement moyen a été de 3,92 %, soit 96 points de base de plus qu'en 2006.

Dépenses

(en milliers)	Total des dépenses (en %)	2007	2006	Écart (en %)	2005	2004
Salaires et avantages sociaux	74,3	51 508 \$	48 871 \$	5,4	44 287 \$	40 147 \$
Administration	7,4	5 143	5 263	- 2,3	5 464	4 349
Charges locatives	7,4	5 104	4 570	11,7	4 037	3 973
Services professionnels	7,0	4 827	3 827	26,1	3 416	2 170
Amortissement	2,6	1 771	2 329	- 24,0	3 267	3 233
Autre	1,4	951	963	- 1,2	1 158	1 099
Total des dépenses	100,0	69 304 \$	65 823 \$	5,3	61 629 \$	54 971 \$

Le diagramme 2 montre que les dépenses totales ont augmenté en 2007 de 5,3 %, pour atteindre 69,3 millions de dollars (65,8 millions de \$ en 2006).

Diagramme 2 : dépenses de la CVMO par catégorie



Les principaux facteurs ayant contribué à l'augmentation des dépenses :

Le coût des *salaires et des avantages sociaux*, qui a augmenté de 5,4 % pour atteindre 51,5 millions de dollars (48,9 millions de \$ en 2006), a représenté 74,3 % des dépenses totales de la commission. L'ajout de 29 employés a grandement contribué à cette augmentation. Cependant, les conséquences en 2007 ont été réduites en raison des embauchages effectués au cours de l'exercice. L'impact des augmentations de salaire instaurées au début de l'exercice a également contribué à cet écart à raison d'environ 1,5 million de dollars. L'incidence financière du coût du personnel embauché au cours de l'année 2006 a également contribué à cette hausse. Comme nous évoluons dans un milieu concurrentiel, toujours à la recherche de professionnels talentueux, notre système de rémunération comprend des primes d'encouragement basées sur le rendement. Ces primes ont représenté 9,4 % du coût total des salaires et des avantages sociaux (8,8 % en 2006).

L'*administration* a représenté 7,4 % (8 % en 2006) des dépenses totales de la commission. Les frais administratifs ont

baissé de 2,3 %, pour se chiffrer à 5,1 millions (5,3 millions en 2006). Les frais des programmes de formation ont augmenté de 31,4 % pour se monter à 724 000 \$ (551 000 \$ en 2006). Les dépenses connexes de la commission ont atteint 1 million de dollars (1,1 million 2006), ce qui représente une baisse de 5,2 %. Cette baisse est survenue malgré une activité de réunions et d'audiences plus élevée que prévu. Le nombre de poursuites devant la commission est passé à 43 (34 en 2006), en hausse de 26 %, et celui des jours d'audience a presque doublé pour atteindre 131 (67 en 2006). Cependant, un nombre plus élevé d'audiences ont impliqué moins de trois commissaires, ce qui a généré une diminution des coûts. Certains postes de commissaires sont également restés vacants au cours de l'exercice. Les frais en communication se sont chiffrés à 1,3 million (1,4 million en 2006), enregistrant ainsi une baisse de 3,6 %, en raison d'une réduction de l'impression des documents judiciaires pour les affaires relatives à l'application de la loi et de frais de traduction moins élevés.

Les *charges locatives* ont représenté 7,4 % (6,9 % en 2006) des dépenses totales de la commission. Elles ont augmenté de 534 000 dollars, soit 11,7 %, pour atteindre 5,1 millions de dollars. La hausse est due à des coûts de location plus élevés et à l'acquisition de bureaux supplémentaires en raison de la hausse des effectifs.

Les dépenses au titre des *services professionnels* ont augmenté de 26,1 %, passant de 3,8 à 4,8 millions de dollars, et ont représenté 7 % (5,8 % en 2006) des dépenses totales de la commission. Nous sous-traitons les services professionnels à des tiers s'il n'est pas rentable d'effectuer le travail à l'interne ou si nous ne possédons pas les compétences pour le faire.

(en millions de \$)	2007	2006
Dépenses réelles	4,8	4,5
Moins recouvrement des dépenses	0,0	0,7
Coût net des services professionnels	4,8	3,8

Les dépenses dans les affaires relevant de l'application de la loi, y compris le recours à des ressources de comptabilité légale et de juricomptabilité et à d'autres experts spécialisés, ont diminué de 1,7 million de dollars par rapport à 2006. Le nombre d'affaires nécessitant le recours à des ressources externes en 2007 était moins élevé qu'en 2006. Nous nous attendons cependant à ce qu'il augmente de nouveau en 2008. Les autres dépenses au titre des services professionnels ont augmenté de 1,4 million de dollars, en raison principalement du projet de modernisation du SEDI, de l'enquête auprès des intervenants effectuée en mai 2006 ainsi que de la hausse des frais de recrutement. Les recouvrements des dépenses externes générés par les opérations d'application de la loi ont baissé de 649 000 \$.

La CVMO est membre des ACVM, ensemble des autorités de réglementation des valeurs mobilières de chaque province du Canada. En 2007, les dépenses totales des ACVM consacrées à des projets conjoints se sont élevées à 2,2 millions de dollars (1,9 million de \$ en 2006), la part de la CVMO se montant à 895 000 dollars (787 000 dollars en 2006). Les services professionnels comprennent les frais d'exploitation des bureaux des ACVM (répartis selon une formule entre les membres) ainsi que la part de la CVMO des frais de services professionnels engagés dans le cadre des projets conjoints des ACVM.

Un bureau central des projets coordonne tous les projets des ACVM, notamment l'élaboration de politiques et de règles harmonisées pour les valeurs mobilières. Un bureau des systèmes des ACVM s'occupe des relations commerciales des ACVM avec les tiers fournisseurs de services technologiques. En 2007, la part de la CVMO aux frais du bureau central des projets et du bureau des systèmes s'est respectivement montée à 172 000 dollars (193 000 \$ en 2006) et à 230 000 dollars (211 000 \$ en 2006).

Principales initiatives financées dans le cadre de ce processus :

Initiatives concernant l'éducation des investisseurs	113 000 \$
Unité de centralisation des systèmes de négociation parallèles	67 000 \$
Base de données nationale sur les interdictions d'opérations sur valeur	44 000 \$
Initiatives du Forum conjoint des autorités	39 000 \$

L'*amortissement* a représenté environ 2,6 % (3,5 % en 2006) des dépenses totales de la commission. L'amortissement de l'exercice a baissé à 1,8 million (2,3 millions en 2006) en raison des montants moins élevés dédiés aux améliorations locatives, au mobilier et à l'agencement.

Les *autres charges*, soit les frais de déplacement et les frais connexes, ont baissé de 12 000 dollars, soit 1,2 %, et se sont chiffrées à 951 000 \$ (963 000 \$ en 2006), ce qui correspond à 1,4 % (1,5 % en 2006) des dépenses totales de la commission. Une réduction des déplacements due au report ou à l'ajournement de certains travaux de portée internationale en collaboration avec l'OICV et les déplacements afférents aux ACVM, ainsi que certains voyages prévus remplacés par des conférences téléphoniques, ont été la source clé de cette diminution.

Liquidité et situation financière

Liquidité

La CVMO a suffisamment de liquidité pour financer son fonctionnement et ses achats d'immobilisations. En 2007, les disponibilités ont augmenté de 2,9 millions, soit 5,1 %. Les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation se sont montés à 3,7 millions, 988 000 \$ ayant été engagés dans les achats d'immobilisations.

Au 31 mars 2007, la CVMO avait une encaisse de 58,8 millions de dollars (55,9 millions en 2006), un actif à court terme de 61,3 millions (57,7 millions en 2006) et un passif à court terme de 10,9 millions (10,1 millions en 2006), soit un ratio de liquidité actuel de 5,6 : 1 (5,7 : 1 en 2006). L'augmentation de 1,8 million de l'excédent reflète l'excédent des recettes sur les dépenses.

Recettes et réserves

La génération des recettes reste néanmoins aléatoire, car toutes les recettes restent quelque peu liées aux activités du marché financier. Comme indiqué précédemment, le degré de variation des recettes de la CVMO en fonction des fluctuations du marché est plus haut que prévu lors de l'élaboration de la structure de tarification. Nous étudierons cette dernière afin de mettre au point des mesures pour résoudre ce problème en 2008.

Toutefois, la commission dispose d'une réserve de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. La commission dispose d'une autre réserve de 12 millions de dollars, celle-ci pouvant uniquement servir à compenser tous les coûts engagés dans le cadre du projet de fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le taux de rendement des placements est faible, car les fonds sont placés auprès de la province de l'Ontario en bons du Trésor. La protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie imprévus sont les principaux critères de placement de la réserve. Les produits de la réserve sont affectés aux opérations générales.

Créances

Les créances ont augmenté de 17 % pour atteindre 1,7 million de dollars (1,5 million de \$ en 2006). Les droits hors délais en souffrance, qui représentaient 32,6 % des créances, ont augmenté de 7,7 % pour se chiffrer à 561 000 dollars (521 000 \$ en 2006). Nous avons également attribué 245 000 dollars de plus aux créances douteuses. Parmi les autres créances importantes, on citera 919 000 dollars (554 000 \$ en 2006) d'intérêts à recevoir et 103 000 dollars du Fonds pour l'éducation des investisseurs (128 000 \$ en 2006).

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

En 2007, la CVMO a reçu 712 000 millions de dollars en règlements affectés et en ordonnances résultant des procédures d'application de la loi. Selon les conditions s'y appliquant, les fonds dérivés des règlements et des ordonnances peuvent être attribués à des tiers. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque le règlement est approuvé ou l'ordonnance est rendue sont versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario.

À l'heure actuelle, la CVMO détient 5,6 millions de dollars (4,7 millions de \$ en 2006) en fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. Les modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières* en décembre 2004 ont éliminé l'obligation d'obtenir l'approbation du ministre pour attribuer les fonds des règlements affectés. Le ministre conserve le droit d'établir des lignes directrices en ce qui concerne le processus d'attribution de ces fonds. La CVMO doit obtenir l'approbation du ministre pour transférer à des tiers 1,9 million de dollars du reliquat de ces règlements affectés concernant la période précédant décembre 2004.

Fonds en fiducie

Au 31 mars 2007, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le SEDI avaient versé à la commission 15,5 millions de dollars, ce qui représente le cumul de l'excédent lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI depuis leur création. En 2007, les intérêts créditeurs de ces fonds se sont montés à 710 000 \$. La commission doit retenir ces fonds en fiducie, conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers et, dans le cas de la BDNI, les ACCOVAM. Ces fonds ne peuvent servir qu'aux fins prévues dans ces ententes et énumérés dans la note 4 des états financiers.

Dépenses en immobilisations

Au cours de l'année 2007, les dépenses en immobilisations ont été les suivantes:

(en milliers)	2007	2006	Écart (en %)
Mobilier et matériel	42 \$	372 \$	– 88,7
Ordinateurs de bureau, ordinateurs portatifs et autre matériel TI	915	1 148	– 20,3
Tenures à bail et autres biens immobilisés	31	919	– 96,6
Total	988 \$	2 439 \$	– 59,5

Les immobilisations ont baissé de 19,6 %, pour se chiffrer à 3,2 millions (4 millions en 2006). L'augmentation importante en 2006 des dépenses au titre du mobilier, du matériel, des tenures à bail et des autres biens immobilisés se rapporte aux rénovations des bureaux nouveaux et existants. En 2007, la commission a engagé des dépenses en immobilisations de 988 000 \$ (2,4 millions en 2006). Les améliorations technologiques, notamment l'achat de matériel pour le nouveau personnel et le remplacement d'ordinateurs pour mettre à jour notre infrastructure technologique, ont absorbé plus de 90 % (915 000 \$) des dépenses.

Passif

Les comptes créditeurs et les charges à payer ont augmenté de 8,2 %, pour atteindre 10,7 millions de dollars (9,9 millions de \$ en 2006). Les plus importantes augmentations ont été enregistrées dans les comptes payables (382 000 \$) et les primes (530 000 \$), les congés payés (79 000 \$) et les salaires (24 000 \$), ce qui correspond à des niveaux de dotation plus élevés. L'augmentation de nos indemnités de cessation d'emploi a ralenti de 191 000 \$.

La charge de retraite à payer de 1,4 million (1,2 million en 2006) représente les obligations futures de la commission dans les régimes de retraite complémentaires en faveur des vice-présidents et des présidents actuels et passés. Au 31 mars 2007, les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation représentaient une obligation de 1,3 million (1,2 million de \$ en 2006) au titre des prestations acquises. La charge afférente de la CVMO pour l'exercice s'élevait à 249 000 dollars (170 000 \$ en 2006) ; cette somme est incluse dans les salaires et les avantages sociaux.

Risques et incertitudes

Risques opérationnels et infrastructurels

Nous sommes exposés à de nombreux genres de risques opérationnels, y compris le risque de fraude perpétrée par les employés ou par des tiers, les transactions non autorisées par le personnel, et les erreurs opérationnelles ou humaines. Nous faisons également face au risque de défaillance des systèmes informatiques ou des systèmes de télécommunication, en dépit de nos efforts pour maintenir ces derniers en bon état de marche. Des faiblesses ou des défaillances de nos processus internes, de nos employés ou de nos systèmes, y compris de n'importe lequel de nos systèmes de traitement des finances, de la comptabilité ou des données, pourraient mener à une perte financière et entacher notre réputation. En outre, malgré les plans de secours que nous avons mis en place, notre capacité à expédier nos affaires peut être négativement influencée par une perturbation de l'infrastructure qui soutient nos activités et des collectivités au sein desquelles nous sommes actifs.

La CVMO a en place des politiques et des procédés pour déceler, gérer et contrôler les risques opérationnels. En voici les principaux éléments :

- Un conseil d'administration chargé d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise.
- Des tiers vérificateurs internes indépendants qui effectuent périodiquement des vérifications axées sur les risques pour déceler, le cas échéant, des risques importants, évaluer nos systèmes de contrôle et recommander des modifications, s'il y a lieu.
- Nos vérificateurs internes mènent périodiquement un examen approfondi de notre ensemble de risques (le plus récent datant de l'automne 2006), utilisé pour cibler notre plan de vérification interne.
- Un très solide environnement de contrôle interne, dont le caractère adéquat de la conception a été confirmé au moyen du procédé CIIF mentionné plus haut.
- Notre Direction de l'analyse économique, de la stratégie et de la planification de projet travaille de concert avec le secteur des programmes pour élaborer des solutions axées sur les risques qui peuvent menacer leurs activités.

- Nous diminuons les risques à l'égard de nos actifs en souscrivant des assurances, s'il y a lieu.
- Nous passons régulièrement en revue les mesures de sécurité des systèmes pour en dépister les points faibles éventuels et pour éviter que des personnes de l'extérieur aient accès à nos données.

Nous surveillons et gérons également les risques opérationnels dans le cadre de certaines activités, dont la planification de la poursuite des activités et les méthodes en matière de conformité axées sur les risques.

Poursuite des activités

La CVMO a un Plan de poursuite des activités (PPA) pour assurer la continuité des services de réglementation clés en cas de perturbation importante des activités de la commission. Des plans de poursuite des activités détaillés sont en place pour chaque fonction administrative prioritaire, chacun comprenant une procédure documentée de récupération, y compris des solutions de rechange manuelles et des stratégies d'atténuation. Des installations et des services de récupération hors site sont en place et ont été mis à l'essai avec succès en 2007. Nous améliorons constamment notre plan en y intégrant des stratégies de récupération et de reprise de nos activités pour divers scénarios de perturbation.

Conformité axée sur les risques

En vue de nous acquitter de notre mandat, nous adoptons une approche axée sur les risques pour bon nombre de nos activités d'examen d'information continue et de conformité. L'équipe du Financement des sociétés continue d'améliorer les méthodes de dépistage axé sur les risques pour qu'une partie importante de la population à surveiller fasse tous les ans l'objet d'un examen minutieux, tout en veillant à n'investir nos ressources dans un examen de grande envergure que si celui-ci se justifie. L'équipe a réalisé au cours de l'année 423 examens, ce qui correspond à 30 % des émetteurs assujettis de l'Ontario.

L'équipe des Fonds d'investissement a récemment lancé un examen des dépôts de documents d'information continue faits conformément à la Norme canadienne 81-106 *sur l'information continue des fonds d'investissement*. Dans le cadre du processus, le personnel dresse une liste de problèmes liés à la conformité (problèmes qui varient selon la nature des fonds étudiés) en vue d'élaborer une méthode axée sur les risques qui pourrait être appliquée à ces examens.

Notre équipe de la Direction des marchés financiers adopte une approche axée sur les risques pour choisir les conseillers, les gestionnaires de fonds et les courtiers sur le marché des valeurs dispensées qui feront l'objet d'un examen ciblé. Les thèmes des examens ciblés sont fixés chaque année.

Pour la conformité, une approche axée sur les risques est aussi adoptée pour veiller à ce que les cas présentés fassent l'objet d'un examen minutieux, portent sur de graves violations du droit ontarien des valeurs mobilières et tiennent correctement compte des priorités de la CVMO.

Risques associés à notre réputation

La CVMO s'appuie sur ses pratiques de gouvernance, sur son Code de conduite (règlement 2) et sur son cadre de gestion du risque pour gérer les risques associés à sa réputation. Afin d'établir et de maintenir la réputation de la CVMO, les commissaires et tous les employés doivent chaque année fournir une attestation écrite déclarant qu'ils ont respecté le Code de conduite de la commission. La Direction des communications ainsi que les bureaux de la directrice des affaires juridiques, du secrétaire et celui des affaires nationales et internationales sont les principaux responsables de la gestion de ces risques.

Risques associés à notre personnel

En notre qualité d'entité axée sur le savoir, notre succès repose sur notre aptitude à attirer et à garder des employés de haut niveau. Pour gérer les risques, nous suivons de près tout un éventail d'éléments (p.ex., études de la rotation et de la rémunération du personnel). La rotation du personnel est passée à 28 employés, soit une diminution de 7 %, par rapport à 44 employés et une diminution de 11,6 % en 2006. Nous accordons une importance primordiale à la gestion des connaissances et poursuivons certaines initiatives pour être plus à même de garder intacte la mémoire de l'organisation et de transférer efficacement les connaissances.

Approches nationales sur la réglementation des valeurs mobilières au Canada

Les constantes discussions à l'échelle nationale sur les façons de traiter la réglementation des valeurs mobilières au Canada provoquent des incertitudes et pourraient avoir des retombées concrètes sur les activités de la CVMO.

Utilisation de CDS

CDS exploite un certain nombre de systèmes importants au nom des ACVM et de la CVMO. La BDNI a été lancée le 31 mars 2004. L'accord d'exploitation actuel de ce système se termine en mars 2009. Le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) est devenu pleinement opérationnel en mai 2003. L'accord d'exploitation actuel du SEDI est en vigueur jusqu'en mai 2010. Le système SEDAR a été lancé en janvier 1997. L'accord d'exploitation actuel du SEDAR est en vigueur jusqu'en mai 2010.

CDS récupère les coûts d'exploitation des systèmes en imposant des droits d'utilisation aux émetteurs. En 2007, 89 % (90 % en 2006) des recettes de la commission tirées des droits ont été perçues par l'intermédiaire de systèmes nationaux : le SEDAR (39 %) et la BDNI (50 %). On ne prévoit aucun changement matériel dans le volume des droits perçus par le biais de ces systèmes. Si jamais CDS n'était plus disposé ou plus en mesure d'exploiter l'un ou l'ensemble de ces systèmes, il faudrait que la CVMO et les ACVM étudient différentes options pour en poursuivre l'exploitation.

Estimations comptables essentielles

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des attentes de la gestion. La CVMO se sert de diverses estimations pour préparer les états financiers. Les domaines clés ayant fait l'objet d'estimations ont compris l'évaluation des obligations de pension complémentaire et la durée utile des immobilisations.

Modification des conventions comptables

La direction répond du choix des principales conventions comptables et de la préparation des états financiers, y compris des notes afférentes, en conformité avec les PCGR canadiens. Les principales conventions comptables et leur application n'ont pas été modifiées. Aucune nouvelle norme de comptabilité ou d'information qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de la commission n'a été introduite en 2007.

Perspectives pour 2008

L'Énoncé de priorités 2007-2008 énonce les priorités et les initiatives prévues au cours de la prochaine année. Le document est affiché sur le site Web www.osc.gov.on.ca. Les prévisions budgétaires pour 2007-2008 nous permettront d'essayer de réaliser les objectifs suivants :

1. Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais.
2. Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns.
3. Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants.
4. Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.

Notre budget 2008 prévoit un déficit de 7,2 millions de dollars. Il nous est possible de fonctionner avec un déficit, car les fonds excédentaires acquis au cours des exercices précédents nous ont servi à fixer des droits moins élevés, ce qui n'aurait autrement pas été possible.

(en milliers)	Résultats réels 2007	Prévisions budgétaires 2008	Écart sur douze mois +/-
Recettes	71 067 \$	75 189 \$	4 122 \$ 5,8 %
Dépenses	69 304	82 437	13 133 18,9 %
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	1 763 \$	(7 248) \$	(9 011) \$
Dépenses en immobilisations	988 \$	3 698 \$	2 710 \$ 274,3 %

Recettes

La commission tient toujours à ce que les droits versés par les émetteurs et les inscrits reflètent les coûts prévus pour les réglementer. Le barème tarifaire révisé a pris effet le 1^{er} avril 2006. Lors de l'établissement des droits d'activité, nous avons passé en revue chaque activité de service et ses coûts connexes. Le barème tarifaire révisé n'affecte pas

tous les participants au marché de la même façon, car il tient davantage compte des services qu'ils reçoivent et des avantages qu'ils tirent de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario.

En 2007, les recettes de la commission se sont montées à 71,1 millions de dollars. En 2008, la commission prévoit une augmentation des recettes issues des droits de participation de 6,8 % de la part des émetteurs et de 8,1 % de la part des inscrits. Comme en 2007, ces augmentations seront le résultat de la croissance du marché plutôt que d'une hausse des droits. Les droits seront maintenus aux niveaux fixés le 1^{er} avril 2006. On estime à 1,8 % la hausse qu'accusera le total des droits d'activité, et à 7,2 % celle des droits hors délais. On prévoit une baisse du revenu de placement de 12,1 % ou 381 000 dollars en raison de soldes d'encaisse moins élevés.

Dépenses

(en milliers)	Résultats réels 2006	Résultats réels 2007	Prévisions
			Résultats budgétaires 2008
Personnel	412	441	464
Dépenses	65 823 \$	69 304 \$	82 437 \$

On prévoit que le coût des *salaires et des avantages sociaux* atteindra 60 millions de dollars (51,5 millions en 2007), en hausse de 16,5 %, et représentera 63 % de l'augmentation totale du budget. Cette hausse tient à la décision qui a été prise d'accroître le personnel de 5,2 %, qui passera ainsi de 441 à 464 employés. Environ 70 % du nouveau personnel travaille à l'Application de la loi. Le reste des augmentations est attribuable à la majoration annuelle des salaires liée au rendement du personnel actuel, aux primes supplémentaires découlant du grossissement de l'effectif et aux effets des changements de personnel et des postes à pourvoir sur une année.

On prévoit une augmentation des dépenses au titre des *frais administratifs* de 27 %, ou 1,4 million de dollars. On prévoit une hausse de la formation du personnel de 400 000 dollars. Les dépenses en formation ont été inférieures aux prévisions budgétaires, en raison du report des activités prévues, y compris d'un programme de perfectionnement des gestionnaires, compte tenu d'autres priorités. On prévoit une augmentation du coût des commissaires de 276 000 dollars en raison des dotations de postes et de formations supplémentaires prévues. Les coûts d'entretien de la technologie d'information plus élevés (274 000 dollars) sont dus à diverses dépenses en matériel TI, tel que des licences d'utilisation de logiciel, des accords pour les travaux d'entretien, les coûts du plan de poursuite des activités ainsi que de nouvelles applications et leurs services de consultation afférents. On prévoit une hausse des frais en communication de 377 000 dollars, correspondant aux coûts des initiatives de communication avec les investisseurs et aux augmentations des services de recherche en ligne et d'information.

Selon les prévisions, les *charges locatives* augmenteront de 21 %, pour atteindre 6,2 millions de dollars (5,1 millions de \$ en 2007). Cette augmentation correspond à l'inflation des coûts de fonctionnement des bureaux existants (le loyer de base est fixe jusqu'en septembre 2008), à l'ajout proposé d'environ 20 000 pieds carrés de bureaux en raison de la hausse des effectifs, et de locaux temporaires dans le bâtiment jusqu'à l'achèvement des nouveaux bureaux.

On prévoit une baisse de 1,5 million de dollars de *l'amortissement* en 2008 (1,8 million de \$ en 2007), soit 13,6 %. Les dépenses en immobilisations étaient faibles en 2007 ; une fois les améliorations locatives proposées achevées, l'amortissement augmentera en proportion en 2008/2009.

La commission estime que le coût des *services professionnels* augmentera de 34,8 % en 2008, pour atteindre 6,5 millions de dollars (4,8 millions de \$ en 2007). On prévoit une hausse de 1,5 million de dollars au titre des services professionnels à la Direction de l'application de la loi, y compris 1,3 million de coûts affectés au contentieux pour les témoins experts, et ainsi de suite. La commission prévoit que sa part à des projets conjoints avec les ACVM augmentera de 294 000 dollars.

Selon les prévisions, les *autres charges* augmenteront de 63,3 %, soit 1,6 million de dollars (951 000 \$ en 2007). Les augmentations principales se chiffrent à 155 000 \$ pour les déplacements liés à l'OICV et à 104 000 \$ pour les déplacements liés aux ACVM, qui comprendront une « tournée de présentation » du projet de réforme de l'inscription. Selon les prévisions, les déplacements afférents à l'application de la loi et aux vérifications de la conformité augmenteront également.

Le budget des *immobilisations* s'élève à 3,7 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 274 % par rapport au montant de 988 000 dollars engagé en 2007. Plus de 70 % des immobilisations sont prévus pour les améliorations

locatives (1,6 million) et le mobilier afférent (1,1 million). Le reste des dépenses en immobilisations est prévu dans le secteur des technologies de l'information (1 million).

Excédent / Déficit

Le tableau ci-dessous représente nos prévisions originales et actuelles pour notre position d'excédent ou de déficit opérationnel à la fin de chaque exercice. Les prévisions originales préparées dans le cadre du processus d'établissement des droits n'indiquaient pas d'excédent à la fin du cycle de trois ans. Les droits ont été fixés de façon qu'ils donnent lieu à un déficit cumulatif égal à l'excédent prévu de 39,5 millions au 31 mars 2006. Cependant, l'excédent réel au 31 mars 2006 se montait à 50 millions de dollars. En outre, en raison de la très bonne performance de nos marchés financiers, nous prévoyons actuellement un déficit opérationnel sur trois ans de 15,5 millions seulement. Cela engendrera un excédent de 34,5 millions au 31 mars 2009.

Prévisions d'excédent ou de déficit opérationnel sur trois ans

(en milliers)	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Total sur trois ans
Déficit opérationnel prévu à l'origine	(12 000) \$	(13 500) \$	(14 000) \$	(39 500) \$
Excédent (Déficit) opérationnel prévu actuellement	1 763	(7 248)	(10 050)	(15 535)
Écart des prévisions d'excédent opérationnel	13 763 \$	6 252 \$	3 950 \$	23 965 \$

Nous prévoyons actuellement de rendre l'excédent accumulé aux participants au marché lorsque nous réviserons les droits pour le prochain cycle de trois ans. Cependant, ainsi que nous l'avons indiqué, nous réviserons notre barème de tarification en 2008.

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenus dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement aux autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission sur les valeurs mobilières de l'Ontario aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la commission. Nous avons conçu un tel contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



W. David Wilson
Président et Président-directeur général



A. Kenneth Gibson, comptable agréé
Directeur, Services généraux

Le 9 mai 2007



Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2007, l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

J. R. McCarter, comptable agréé
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto, Ontario
Le 9 mai 2007

Bilan

Au 31 mars

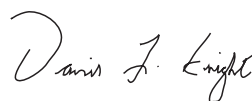
	2007	2006
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	58 770 149 \$	55 900 077 \$
Débiteurs	1 707 830	1 469 999
Charges payées d'avance	777 250	337 761
	61 255 229	57 707 837
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS		
AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 3)	5 611 341	4 700 795
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	16 174 925	8 865 176
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 5)	32 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS (Notes 6, 12(b))	3 229 307	4 017 062
	118 270 802 \$	107 290 870 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	10 737 044 \$	9 927 782 \$
Tranche actuelle des obligations en vertu des contrats de locations-acquisitions (Note 12(b))	198 037	139 215
	10 935 081	10 066 997
À LONG TERME		
Obligations en vertu de locations-acquisitions (Note 12(b))	246 743	295 931
Charge de retraite à payer (Note 7(b))	1 409 779	1 231 788
	12 591 603	11 594 716
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS		
AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 3)	5 611 341	4 700 795
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	16 174 925	8 865 176
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 8)	51 794 689	50 031 939
Réserve (Note 5)	32 000 000	32 000 000
	83 794 689	82 031 939
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	83 892 933	82 130 183
	118 270 802 \$	107 290 870 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 9)
Engagements et éventualités (Notes 10,12)
Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION



W. David Wilson
Président



David L. Knight, FCA
Commissaire

État du fonctionnement et de l'excédent du fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
RECETTES		
Droits (Note 8)	67 784 003 \$	79 977 793 \$
Revenu de placement	3 139 931	1 872 001
Divers	143 024	1 199 757
	71 066 958	83 049 551
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 11)	51 507 726	48 871 068
Administration	5 142 855	5 262 735
Charges locatives (Note 12(a))	5 103 973	4 569 769
Services professionnels (Note 11)	4 826 948	3 826 706
Amortissement	1 771 296	2 329 622
Autres charges	951 410	963 071
	69 304 208	65 822 971
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1 762 750	17 226 580
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	82 031 939	64 805 359
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	83 794 689 \$	82 031 939 \$
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	51 794 689 \$	50 031 939 \$
Réserve	32 000 000	32 000 000
	83 794 689 \$	82 031 939 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	1 762 750 \$	17 226 580 \$
Biens n'affectant pas l'encaisse		
Régimes de retraite	177 991	117 041
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	3 896	(29 608)
Amortissement	1 771 296	2 329 622
	3 715 933	19 643 635
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(237 831)	16 722
Charges payées d'avance	(439 489)	24 015
Créditeurs et charges à payer	809 262	1 486 278
	131 942	1 527 015
	3 847 875	21 170 650
Rentrées de fonds provenant du financement		
Remboursements d'obligations en vertu de locations-acquisitions	(147 959)	(29 146)
	(147 959)	(29 146)
Rentrées de fonds provenant des investissements		
Produit de la vente d'immobilisations	615	144 625
Achat d'immobilisations (Note 6)	(830 459)	(1 974 898)
	(829 844)	(1 830 273)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	2 870 072	19 311 231
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	55 900 077	36 588 846
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	58 770 149 \$	55 900 077 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « commission ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation et de tribunal administratif indépendants, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a) Investissements

Les investissements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur marchande.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, c'est-à-dire :

Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Le recouvrement des frais des enquêtes est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant à la date de la décision, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque que les ordonnances sont rendues, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

e) Régime d'avantages sociaux des employés

La commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La commission maintient également pour certains employés à plein temps (note 7(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 13(c).

f) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

Notes to the Financial Statements

March 31, 2006

3. FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES

La commission a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures visant l'application de la loi ; les fonds que la commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 dollars, qui est soumis à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférenciel moyen mensuel moins 1,75 %.

Au 31 mars 2007, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2007	2006
Solde à l'ouverture	4 700 795 \$	2 501 008 \$
Règlements et ordonnances	711 883	2 166 560
Règlements non perçus radiés	—	(89 400)
Intérêts	215 663	122 627
Palements	(17 000)	—
Solde à la clôture	5 611 341 \$	4 700 795 \$
Représenté par :		
Encaisse	5 591 158 \$	4 655 125 \$
Débiteurs	20 183	45 670
	5 611 341 \$	4 700 795 \$

4. FONDS EN FIDUCIE

Au cours de l'année, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) ont versé à la commission le surplus cumulé lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulés au 31 mars 2007 se chiffraient à 16 174 925 \$ (8 865 176 \$ en 2006), représentant un total de paiements reçus de 15 464 752 \$ (8 606 532 \$ en 2006) et des intérêts rapportés de 710 173 \$ (258 644 \$ en 2006). La commission doit retenir ces fonds, conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, l'Autorité des marchés financiers, et, dans le cas de la BDNI, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, lesquels serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits de système. Ces fonds sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférenciel moyen mensuel moins 1,75 %.

5. ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE

- Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les fonds cumulés au 31 mars 2007 ont été investis en bons du Trésor d'un an auprès de l'Office ontarien de financement.
- Le budget du 2 mai 2000 proposait la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers. Pour créer ce nouvel organisme et en préciser les responsabilités et les pouvoirs réglementaires, une loi doit être adoptée. Au 31 mars 2007, la loi n'avait toujours pas été déposée.

En 2002, le Ministère des finances a autorisé la commission à conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel ne peut servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et est assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le Ministère des finances, notamment ce qui suit :

- les fonds sont versés au Trésor en tout ou en partie s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion;
 - les fonds conservés par la commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.
- Les placements de réserve sont comptabilisés au coût, tel que décrit à la Note 2(a). Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la commission.

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2007	Valeur comptable nette en 2006
Ameublement de bureau	3 425 305 \$	2 913 017 \$	512 288 \$	654 818 \$
Matériel de bureau	580 424	351 491	228 933	286 976
Matériel informatique et applications connexes	13 443 480	12 076 883	1 366 597	1 724 390
Améliorations locatives	7 252 225	6 130 736	1 121 489	1 350 878
	24 701 434 \$	21 472 127 \$	3 229 307 \$	4 017 062 \$

Au cours de l'exercice, le coût total des immobilisations acquises s'est élevé à 988 052 dollars (2 439 190 dollars en 2006), desquels 157 593 dollars ont été achetés au moyen de locations-acquisitions.

7. RÉGIMES DE RETRAITE

- La commission a versé un montant de 2 684 244 dollars (2 498 157 \$ en 2006) au Régime de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- Au 31 mars 2007, les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour le président et les vice-présidents actuels et précédents avaient une obligation au titre des prestations constituées de 1 311 797 dollars (1 217 986 \$ en 2006) et une responsabilité comptabilisée en matière de prestations de 1 409 779 dollars (1 231 788 \$ en 2006). La charge afférente de la commission pour l'exercice était de 248 910 \$ (169 999 \$ en 2006); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 70 919 dollars ont été versées durant l'exercice (52 958 \$ en 2006). Au 31 mars 2006, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes allait de 0,85 à 4,59 ans (0,25 à 3,88 ans en 2005) ; les chiffres de 2006 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2007. En date du 31 mars 2006, la durée de vie moyenne pour un membre non actif se situait entre 18,13 et 24,22 ans (22,48 ans en 2005). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2007 comprennent un taux d'actualisation de 4,75 % (5 % en 2006) et un taux de progression des salaires allant de 2,1 % à 3 % (2,1 % à 3 % en 2006), s'il y a lieu.

8. LES DROITS

Le barème de tarification de la commission vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants au marché. Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la commission engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Conformément au barème de tarification, la commission établit des droits pour une période de trois ans, d'après les frais de réglementation prévus. L'excédent général de fonctionnement prévu au 31 mars 2006 a permis d'établir des droits de participation moins élevés pendant la période de trois ans qui a commencé le 1^{er} avril 2006.

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2007 sont les suivants :

	2007	2006
Droits de participation	54 813 878 \$	65 758 682 \$
Droits d'activité	10 731 993	12 126 591
Droits hors délais	2 238 132	2 092 520
Total	67 784 003 \$	79 977 793 \$

9. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « fonds ») a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La commission supervise le fonctionnement du fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Notes to the Financial Statements

March 31, 2006

Le fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la commission. Les états financiers du fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2007 et 2006 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2007 :

	2007	2006
Situation financière		
Actif total	2 535 910 \$	4 095 205 \$
Passif total	355 542	276 959
Investi dans les immobilisations	1 617 925	788 002
Disponible pour les besoins du fonds	562 443	3 030 244
Actif net total	2 180 368	3 818 246
	2 535 910 \$	4 095 205 \$
Résultats de fonctionnement		
Revenu d'intérêts total	97 277 \$	120 886 \$
Dépenses totales	1 735 155	1 834 640
Déficit des recettes sur les dépenses	(1 637 878) \$	(1 713 754) \$
Flux de trésorerie		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Revenu de placement	104 415 \$	119 996 \$
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 393 492)	(1 416 093)
Sommes versées au titre des achats d'immobilisations	(1 123 266)	(342 871)
Baisse nette de la position de trésorerie	(2 412 343)	(1 638 968)
Position de la trésorerie au début de la période	3 296 294	4 935 262
Position de la trésorerie à la fin de la période	883 951 \$	3 296 294 \$

b) La commission a conclu certaines opérations avec le fonds dans le cours normal de ses activités :

i) Le conseil d'administration de la commission autorise des transferts du fonds détenu en vertu de règlements affectés et d'ordonnances au fonds, conformément à l'approbation du ministre et au pouvoir qu'il détient en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. En 2007, le conseil d'administration de la commission n'a autorisé aucun transfert dans le fonds (0 \$ en 2006).

ii) La commission a un contrat de services de gestion et d'administration avec le fonds, au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la commission a engagé des dépenses totales de 565 788 dollars (553 162 \$ en 2006) dans les services liés au fonds. Le coût total de ces services a été réimputé au fonds. Sur ce montant, 103 327 \$ étaient dus à la commission au 31 mars 2007 (128 234 \$ en 2006).

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La commission s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du SEDAR lorsque les frais d'exploitation de ce dernier dépassent les recettes. Le SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1^{er} août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel du SEDAR.

Le SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Tel qu'indiqué en note 4, la commission détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser le manque à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Au 31 mars 2007, 12 485 730 \$ (8 865 176 \$ en 2006) de fonds totaux détenus en fiducie sont à disposition du SEDAR.

b) La commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la commission.

11. RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENQUÊTES

En 2007, la commission a affecté 185 000 dollars (417 327 \$ en 2006) au recouvrement du coût des enquêtes sur les salaires et les avantages sociaux et 34 911 dollars (684 173 \$ en 2006) sur les services professionnels.

12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Fonctionnement

La commission s'est engagée à verser des loyers, comme suit :

2008	–	4 878 084 \$
2009	–	4 922 695 \$
2010	–	4 952 214 \$
2011	–	4 989 674 \$
2012	–	4 966 340 \$
Par la suite	–	2 067 607 \$

b) Fonds propres

La commission a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique. Des contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la commission tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les obligations qui y sont associées, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. L'amortissement du matériel informatique enregistré en vertu d'un contrat de location-acquisition est identique à celui du matériel et des applications connexes, comme l'indique la note 2(b). Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives pour l'exercice se terminant au 31 mars 2007 se monte à 22 581 dollars (6 135 \$ en 2006). Le calendrier des paiements minimums en vertu du contrat de location-acquisition, lequel expire le 28 février 2010, ou avant, s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars

2008	218 492 \$
2009	207 235
2010	49 707
Montant total minimum des paiements de location	475 434
Moins : montant représentant un intérêt de 6 %	30 654
Solde dû	444 780 \$

13. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE D'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la commission a conclu des transactions avec la province d'Ontario comme suit :

- La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la commission doit remettre à la province d'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 8, et de la pratique de la commission d'établir les droits selon un cycle de trois ans, la commission n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires tous les trimestres au Trésor. Les fonds excédentaires que la commission garde sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- La commission a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés en conformité avec la présentation actuelle.